BILAN SOCIAL

2018

Avignon Université





UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE COMITE TECHNIQUE SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018

POINT N° 10 - PRESENTATION DU BILAN SOCIAL 2018

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU PROCES-VERBAL

Le Comité Technique de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse s'est réuni le mardi 17 septembre 2019, sous la présidence de M. Philippe ELLERKAMP, président.

Après en avoir délibéré, le Comité Technique a rendu un avis favorable à l'unanimité concernant le point n° 10 de l'ordre du jour, portant sur la :

« Présentation du bilan social 2018 ».

Membres présent.e.s : 11 (9 titulaires et 2 suppléant.e.s) Membres ayant voix délibérative : 9 Membres titulaires absent.e.s et non remplacé.e.s : 1

Louis Pasteur

029 AVIGNON

Document certifié conforme au procès-verbal.

Avignon, le 18 septembre 2019

AVIGNON UNIVERSITE Campus Hannah Arendt 74 rue Louis Pasteur 84 029 Avignon cedex 1

Tél. +33 (0)4 90 16 25 00 univ-avignon.fr

Le President Philippe ELLERKA



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AVIGNON UNIVERSITE N°CA-2019-080

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

POINT 3.2
APPROBATION DU BILAN SOCIAL 2018

Le Conseil d'administration, en sa séance du 24 septembre 2019, sous la présidence de Philippe ELLERKAMP, Président,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3, IV, 7bis, Vu l'Arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévu par l'article 37 du Décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019, Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique d'Avignon Université en sa séance du 17 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration approuve le bilan social 2018 tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote du Conseil d'administration : favorable à l'unanimité

Membres composant le conseil : 28 Membres présents (14) ou suppléés (6) : 20 Membres absents et non suppléés : 8

Affaire suivie par

Samuel PRISO-ESSAWE Vice-président du Conseil d'administration

Téléphone

+33 (0)4 90 16 25 25

Courriel

Vice-president-ca@univ-avignon.fr

Avignon, le 30 septembre 2019

Le Président d'Avignon Université

Louts Pasteur 84029 AVIGNON LU CEDEX 1

Philippe ELLERKAMP

AVIGNON UNIVERSITE

Campus Hannah Arendt 74 rue Louis Pasteur 84 029 Avignon cedex 1

Tél. +33 (0)4 90 16 25 00 univ-avignon.fr

Avant-Propos

Sommai	re	р.3
Partie 1		p.5
Le PLAFOND	d'EMPLOIS et les EFFECTIFS	
_	emplois lobal des emplois en Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) on des emplois par catégorie	p.6 p.6 p.6
2. La consomma	ation d'emplois en ETPT	р.6
→ Répartition → Répartition 3.2. Répartitic 3.3. Répartitic	enseignants on des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs (titulaires et contractuels) des effectifs d'Enseignants-chercheurs par groupe de section CNU des effectifs d'enseignants premier et second degré par discipline on des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par composantes et services on des étudiants dans les composantes ment des étudiants dans les composantes	p.8 p.8 p.9 p.10 p.11 p.11
4.2. Répartition 4.3. Répartition	BIATSS on des effectifs BIATSS (titulaires et contractuels) on des effectifs BIATSS par composantes et services on des effectifs des Services Centraux on et encadrement des étudiants dans les composantes	<pre>p.13 p.13 p.15 p.16 p.17</pre>
→ Répartition 5.2. Répartition → Évolution d → Évolution d → Répartition	on par âge i des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par classe d'âge i des effectifs BIATSS par classe d'âge	p.18 p.18 p.19 p.19 p.20 p.20 p.22 p.23
Partie 2		p.24
Les MOUVEN	MENTS et PROMOTIONS	
	nents ement des Enseignants et Enseignants-chercheurs ement des personnels BIATSS	p.25 p.25 p.26
→ Délégation 2.2. Les dépai	ents rts dans les effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs s et CRCT chez les Enseignants-chercheurs rts dans les effectifs BIATSS n de départ à la retraite	p.27 p.27 p.27 p.27 p.28
· ·	ons otions des Enseignants et Enseignants-chercheurs otions des BIATSS	p.30 p.30 p.30
Partie 3		p.32
Les REMUNE	RATIONS	
1.2. Répartition 1.3. R	ariale on de la masse salariale par type de rémunération on de la masse salariale par type de personnel on de la masse salariale soumise aux plafonds par budget aux chargés moyens par corps	p.33 p.33 p.33 p.35 p.35

2. Les salaires et primes	p.36
 → La grille des rémunérations principales au 31/12/2018 2.1. Répartition des salaires moyens des agents titulaires 	p.36 p.38
2.1. Répartition des salaires moyens des agents titulaires 2.2. Répartition des primes des personnels Enseignants et Enseignants-chercheurs	p.36 p.41
2.3. Indemnités de formation continue	p.41 p.41
2.4. Répartition des primes des personnels BIATSS	p.42
→ Répartition de la NBI	p.44
2.5. Les heures complémentaires d'enseignement	p.45
→ Les vacations administratives et techniques	p.45
Partie 4	p.46
La FORMATION	
1. Répartition budgétaire du Plan Universitaire de Formation (PUF)	p.47
2. Les actions de formation PUF	p.47
2.1. Évolution des actions de formation	p.47
2.2. Répartition des actions de formation	p.48
3. Répartition des stagiaires inscrits par catégorie	p.48
4. Les actions de formations hors PUF	p.50
Partie 5	p.51
Les CONDITIONS de TRAVAIL d'HYGIENE et de SECURITE	
1. La médecine de prévention	p.52
2. La situation de handicap	p.53
3. Les formations dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité	p.54
4. Risques professionnels	p.55
5. Les congés de maladie des personnels enseignants et BIATSS	p.56
6. La quotité de travail	p.57
6.1. Les personnels enseignants à temps partiel	p.57
6.2. Les personnels BIATSS à temps partiel	p.57
7. Répartition des congés parentaux	p.58
Partie 6	p.60
Le DIALOGUE SOCIAL	
1. Réunions des instances de l'Établissement	p.61
2. Composition et parité des instances de l'Établissement	p.61
3. Relations professionnelles	p.62
Partie 7	p.63
L'ACTION CULTURELLE et SOCIALE	
1. L'action culturelle et sportive	p.64
2. L'action sociale et la qualité de vie au travail	p.65
2.1. Accompagnement social de la vie professionnelle	p.65
2.2. Soutien social à la vie personnelle et familiale	p.65
2.3. Le Comité Associatif des Personnels de l'Université d'Avignon (CASPUA)	p.67
GLOSSAIRE	p.68

Partie 1 Le PLAFOND d'EMPLOIS et les EFFECTIFS

1 Le plafond d'emplois

1.1 Plafond global des emplois en Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT)

Avant le 1er janvier 2010, date d'accès de l'Avignon Université (AU) aux Responsabilités et Compétences Élargies, l'Établissement recevait une délégation d'emplois du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche où chaque emploi d'enseignant et de BIATSS était clairement identifié dans un stock numéroté.

Depuis le passage aux RCE, le Ministère ne délègue plus les emplois mais notifie un plafond d'emplois lié à une masse salariale annuelle. Le plafond d'emplois Etat notifié par le Ministère est égal à 639 ETPT. Par décision du Conseil d'Administration, l'État autorise à augmenter ce plafond d'emplois par des emplois financés sur ressources propres, dans la limite du plafond global de masse salariale.

Au 31 décembre 2018, Avignon Université disposait d'un plafond global d'emplois égal à 675 ETPT, voté par le Conseil d'Administration.

Nature des emplois	ETPT
Plafond d'emplois État	585
Plafond d'emplois Ressources propres	90
TOTAL plafond global d'emplois	675

1.2 Répartition des emplois par catégorie

Enseignants et Enseignants-chercheurs	ETPT
Titulaires	268
Contractuels	95
Sous-Total	363

BIATSS	ETPT
Titulaires	233
Contractuels	79
Sous-Total	312

TOTAL plafond d'emplois	675
-------------------------	-----

2 La consommation d'emplois en ETPT

Pour établir la consommation annuelle des emplois, un suivi mensuel en ETPT est effectué afin de tenir compte du nombre de personnels, de leur quotité de travail et la durée sur l'année.

L'écart correspond à la différence entre le plafond et la consommation moyenne annuelle.

Plafond État	Total moyen annuel 2018	Plafond 2018	Écart 2018	Total moyen annuel 2017	Plafond 2017
Enseignants-chercheurs et assimilés	262,1			271,7	
Enseignants du second degré et premier degré	46,8			46,8	
Personnels administratifs gagés	19,5			21,0	
Personnels administratifs, techniques et de service	195,4			174,0	
Personnels des bibliothèques et des musées	22,2			22,8	
Personnels d'encadrement *	9,9			11,1	
Total plafond État	555,90	585,00	-29,10	547,40	585,00

Plafond Ressources Propres	Total moyen annuel 2018	Plafond 2018	Écart 2018	Total moyen annuel 2017	Plafond 2017
Enseignants-chercheurs et assimilés	23,8			24,0	
Enseignants du second degré	12,3			12,0	
Personnels administratifs, techniques et de service	52,1			70,9	
Total plafond Ressources Propres	88,20	90,00	-1,80	106,90	95,00
	·	· 			

Total ETPT	644,10	675,00	-30,90	654,30	680,00	
------------	--------	--------	--------	--------	--------	--

^{*} Personnels d'encadrement : regroupe les emplois fonctionnels et certains corps de direction : Directeur Général des Services, Agent comptable, Administrateurs et IGR

Les ETPT diffèrent des effectifs (comptabilisés en personnes physiques) car ils prennent en compte la quotité de travail et la durée du recrutement sur l'année civile

3 Les effectifs enseignants

Avignon Université compte au total 691 agents titulaires et contractuels dont 375 personnels enseignants et 316 personnels BIATSS.

Les effectifs représentent une photographie à un instant donné de la population « occupée et affectée » et ne prennent pas en compte les disponibilités, congés parentaux et congés longue durée.

3.1 Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs (titulaires et contractuels)

Parmi les 375 personnels enseignants que compte l'établissement, 57,6% sont des enseignants-chercheurs. Les enseignants (second degré et premier degré) représentent 12,5% de la population. La part des enseignants contractuels représente quant à elle 29.9%.

Population	Sous-total 2018	Corps	2018	2017	2016	Variation 2016/2018
Enseignants	216	PR	47	50	56	-9
chercheurs	210	MCF	169	167	172	-3
Enseignants	s 47	PRAG	29	28	31	-2
		PRCE	12	10	10	2
		EPS	4	5	5	-1
		PLP	1	1	1	0
	Ens. 1er o	Ens. 1er degré	1	1	1	0
Total personnels titulaires		263	262	276	-13	

Contrats	2018	2017	2016	Variation 2016/2018
ATER	16	11	12	4
Lecteurs / Maîtres langues	5	5	5	0
Doctorants contractuels*	50	52	54	-4
Associés PAST et MAST	9	9	9	0
Enseignants contractuels (LRU, FLE, post-docs)	32	21	16	16
Total personnels contractuels	112	98	96	16

^(*) Au 31/12/2018 sur les 50 contrats doctoraux en cours, 29 ont un financement ministériel, 15 ont un financement régional, 4 bourses sont financées par la fondation universitaire et 2 sont financées par des Écoles Normales Supérieures.

	2018	2017	2016	Variation 2016/2018
Effectifs totaux personnels Enseignants	375	360	372	3

→ Répartition et part des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs titulaires par population

A Avignon Université, la part des enseignants-chercheurs se compose majoritairement des Maîtres de conférences pour 64,3% contre 17,9% pour les Professeurs des Universités. Ces chiffres ne reflètent pas la tendance au niveau national où la part des Maîtres de conférences représente 52,3% des effectifs contre 28,8% pour les Professeurs. La représentation des enseignants du second degré dans l'établissement est quand à elle plus proche du niveau national.

Population	Répartition AU	Répartition des enseignants du supérieur au niveau national
PR	17,9%	28,8%
MCF	64,3%	52,3%
Enseignants 2 nd degré	17,9%	18,8%
TOTAL	100%	100%

→ Répartition des effectifs d'Enseignants-chercheurs par groupe de section CNU

La section CNU correspond à la discipline d'enseignement et/ou de recherche pour les enseignants du supérieur relevant d'une nomenclature nationale.

Secteur disciplinaire	Groupe	Code	Section CNU	PR	MCF	TOTAL 2018	TOTAL 2017	TOTAL 2016
		01	Droit privé et sciences criminelles	1	6	7	6	8
		02	Droit public		5	5	4	6
Droit,	1	03	Histoire du droit et des institutions		1	1	1	1
économie et gestion		04	Science politique		3	3	3	3
•	_	05	Sciences économiques	1	3	4	4	4
	2	06	Sciences de gestion		6	6	6	6
		07	Sciences du langage	1	3	4	4	4
		08	Langues et littératures anciennes		2	2	2	2
		09	Langues et littératures françaises	1	5	6	7	7
	3	10	Littératures comparées		1	1	1	1
		11	Langues et littératures anglaises	2	10	12	11	11
Lettres et		12	Langues et littératures germaniques		1	1	1	1
sciences humaines		14	Langues et littératures romanes		8	8	9	11
		18	Architecture, arts appliqués, arts plastiques	1		1	1	1
		21	Histoire civilisations mondes anciens	3	4	7	7	7
	4	22	Histoire et civilisations mondes mod/cont	3	5	8	8	8
		23	Géographie physique humaine éco rég	3	7	10	10	11
		24	Aménagement de l'espace urbanisme	1	1	2	2	2
		25	Mathématiques	3	5	8	8	8
	5	26	Mathématiques appliquées et appl math	3	8	11	11	12
		27	Informatique	6	18	24	24	26
		31	Chimie théorique physique analytique		2	2	2	2
	7	32	Chimie organique minérale industrielle	4	9	13	13	13
	_	35	Structure et évolution de la terre planètes	1	3	4	4	4
	8	36	Terre solide géodynamique enveloppes sup	2	4	6	6	6
Sciences		60	Mécanique génie mécanique génie civil		7	7	10	10
	9	61	Génie informatique automatique trait.signal		3	3	3	3
		63	Génie électrique électronique photonique	1	1	2	2	2
		64	Biochimie biologie moléculaire	1		1	1	1
		65	Biologie cellulaire		5	5	5	5
	10	66	Physiologie	1	9	10	10	10
		67	Biologie des populations et écologie		2	2	2	2
		68	Biologie des organismes	4	5	9	9	9
		70	Sciences de l'éducation		1	1	1	1
Pluri-	12	71	Sciences de l'information communication	2	11	13	13	14
disciplinaire		74	Sciences tech. activités phys. sportives	2	5	7	6	6
	l	I	Total	47	169	216	217	228

→ Répartition des effectifs d'Enseignants premier et second degré par discipline

Discipline	Libellé	PRAG	PRCE	Professeur EPS	PLP	TOTAL 2018	TOTAL 2017	TOTAL 2016
0202	Lettres modernes		2			2	2	2
0421	Allemand	1				1	1	1
0422	Anglais	8	4		1	13	13	13
0426	Espagnol	2				2	2	2
0429	Italien	1				1	1	1
1100	Sciences économiques et sociales	1	1			2	2	2
1300	Mathématiques	6				6	6	6
1414	Sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie mécanique	1				1	0	0
1500	Physiques - chimie		1			1	1	1
1510	Sciences Physiques / Physique appliquée	2				2	2	2
1600	Sciences et vie de la terre	1				1	1	1
1900	Education physique et sportive	3		4		7	8	8
4010	Sciences techniques industrielles		1			1	0	1
7100	Biochimie génie biologie	1	1			2	2	2
8010	Économie gestion	1	1			2	2	4
8035	Économie gestion option Comm et Org	1				1	1	1
8052	Économie et gestion option Marketing		1			1	0	0
-	Sciences de l'éducation / psychologie (enseignant du 1er degré sur poste PRCE)		1			1	1	1
	Total	29	13	4	1	47	45	48

3.2 Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par composantes et services

	TITULAIRES			CONTRACTUELS			Total	
Composantes / Services	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	
UFR-ip Sciences Technologies Santé	111	113	116	48	41	45	159	
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	41	42	44	28	25	22	69	
UFR-ip Arts Lettres et Langues	47	47	50	11	10	10	58	
UFR-ip Droit Économie Gestion	24	22	26	17	13	13	41	
Sous-total 3 UFR-ip centre ville	112	111	120	56	48	45	168	
Sous-total UFR-ip	223	224	236	104	89	90	327	
Institut Universitaire de Technologie	35	33	35	3	5	2	38	
Sce Univ. Activités Physiques Sportives	3	3	3				3	
Service de la formation tout au long de la vie	1	1	1	1	1	1	2	
Maison de l'international	1	1	1	4	3	3	5	
Total	263	262	276	112	98	96	375	

3.3 Répartition des étudiants dans les composantes

Composantes / Services	Effectifs étudiants inscrits (*)	Répartition des effectifs étudiants d'AU	Répartition des effectifs étudiants des universités françaises	Effectif s étudian ts inscrits 2017	Effectifs étudiants inscrits 2016
UFR-ip Sciences Technologies Santé	2 270	31,5%	40,7%	2 049	2 135
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	1 007	14,0%	24.00/	1 014	1 001
UFR-ip Arts Lettres et Langues	1 490	20,7%	31,9%	1 380	1 382
UFR-ip Droit Économie Gestion	1 906	26,4%	27,4%	1 961	2 018
Institut Universitaire de Technologie	535	7,4%	-	504	512
Total	7 208	100%	100%	6 908	7 048

^(*) Les effectifs étudiants inscrits concernent l'année universitaire 2018/2019 et sont observés au 15/01/2019, date de remontée SISE au ministère. Cette valeur ne tient pas compte des inscriptions intervenues entre cette date et la fin de l'année universitaire.

3.4 Encadrement des étudiants dans les composantes

Le taux d'encadrement est une variable qui mesure le nombre d'enseignants pour cent étudiants. En moyenne, sur l'ensemble de la population d'AU, le taux d'encadrement des étudiants est très proche de la moyenne nationale.

Composantes / Services	Effectifs enseignant S hors vacataires d'enseigneme nt	Effectifs étudiants inscrits	Taux d'encadrement AU (nombre d'enseignants pour 100 étudiants)	Répartition par disciplines – encadrement national	Moyenne nationale taux d'encadreme nt (nombre d'enseignants pour 100 étudiants)
UFR-ip Sciences Technologies Santé	159	2 270	7,0	Sciences - santé	6,6
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	69	1 007	6,9	Lettres et sciences	E 1
UFR-ip Arts Lettres et Langues	58	1 490	3,9	humaines	5,1
UFR-ip Droit Économie Gestion	41	1 906	2,2	Droit économie AES	2,8
Institut Universitaire de Technologie	38	535	7,1	-	-
Total enseignants (UFR-ip+autres services)	375	7 208	5,20	Total	5,06

ightarrow Nombre d'étudiants par enseignant dans les composantes

Composantes / Services	Effectifs enseignant s	Effectifs étudiants inscrits	Nombre d'étudiants par enseignant AU	Répartition par disciplines – encadrement national	Nombre d'étudiants des universités par enseignant au niveau national
UFR-ip Sciences Technologies Santé	159	2 270	14,3	Sciences - santé	15,1
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	69	1 007	14,6	Lettres et sciences	40.0
UFR-ip Arts Lettres et Langues	58	1 490	25,7	humaines	19,8
UFR-ip Droit Économie Gestion	41	1 906	46,5	Droit économie AES	36,2
Institut Universitaire de Technologie	38	535	14,1	-	-
Total enseignants (UFR-ip+autres services)	375	7 208	19,2	Total	19,7

4 Les effectifs BIATSS

4.1 Répartition des effectifs BIATSS (titulaires et contractuels)

En comparant les données ministérielles avec les effectifs d'AU, on constate que la part des personnels ITRF est sous représentée dans notre Université : elle correspond à 60% de l'ensemble des personnels BIATSS contre 71% au niveau national. C'est la tendance inverse pour les personnels de l'AENES : leur proportion est de 31% à AU contre 21% au niveau national. Pour les personnels des Bibliothèques la part d'AU représente 9% contre 8% au niveau national.

Population	Sous-total 2018	Corps	2018	2017	2016	Variation 2016/2018
		Secrétaire GEPES	1	1	1	0
Emplois fonctionnels	4	Agent comptable	1	1	1	0
	Administrateur	2	2	2	0	
	AAE	9	9	10	-1	
AENES	71	SAENES	19	18	19	0
		ADJENES	43	44	44	-1
		IGR	7	6	7	0
		IGE	33	34	34	-1
ITRF	139	ASI	9	8	8	1
		TECH	38	36	37	1
		ATRF	52	52	50	2
		Conservateur	4	5	5	-1
Dibliothàguas	21	Bibliothécaire	1	3	4	-3
Bibliothèques 21	21	BIBAS	8	8	8	0
		Magasinier	8	9	9	-1
Tot	al personnel	s titulaires	235	236	239	-4

A Avignon Université, la filière **AENES** est composée de 60,5 % d'adjoints administratifs contre 55,3% au niveau national. 26,8 % sont en catégorie B dans le corps des secrétaires (27,9 % au niveau national). La catégorie A représente 12,7 % des effectifs de cette filière à AU (16,8% au niveau national).

Au niveau national, la filière **ITRF** est composée de 39,1% d'adjoints techniques (37,4% au niveau local) et 26,4 % des effectifs nationaux appartiennent au corps des techniciens (27,3% à AU). La catégorie A représente 34,5% des effectifs nationaux de cette filière (35,3% à AU) avec 5,9% d'IGR (5,1% à AU), 19,5% d'IGE (23,7% à AU) et 9,1% d'ASI (6,4% à AU).

Quant aux personnels des **Bibliothèques**, au niveau national 30,6% sont de catégorie A (23,8% au niveau local). La proportion des personnels de catégorie B est de 38,1% à AU contre 31,1% au niveau national. Enfin, la part des magasiniers (catégorie C) est de 38,2% au niveau national et s'élève à 38,1% pour notre Etablissement.

Catégorie BIATSS titulaires	Part AU	2018	2017	2016	Variation 2016/2018
Α	28,5%	67	69	72	-5
В	27,7%	65	62	64	1
С	43,8%	103	105	103	0

Au niveau de la répartition par catégorie des personnels BIATSS titulaires, la part des personnels de catégorie A d'AU est inférieure à celle au niveau national qui représente 30,4%. C'est la tendance inverse pour la part des personnels de catégorie B d'AU qui est légèrement supérieure au niveau national, représentant 27,1%. La part des personnels de catégorie C d'AU est supérieure à la part au niveau national qui représente 42,5% des effectifs BIATSS.

Eq. Cat.	Sous-total 2018	Contrats	2018	2017	2016	Variation 2016/2018
		CDI	2	1	2	0
Α	29	CDD	23	18	15	8
		Recherche	4	8	6	-2
В	19	CDI	0	1	1	-1
Б	19	CDD	19	18	13	6
		CDI	5	8	10	-5
С	33	CDD	27	21	24	3
		Apprentissage (*)	1	1	4	-3
Total	personnels of	contractuels	81	76	75	6

(*) Des contrats d'apprentissage peuvent être signés par les établissements publics

	2018	2017	2016	Variation 2016/2018
Effectifs totaux personnels BIATSS	316	312	314	2

→ Répartition des effectifs ITRF titulaires par BAP

				Catégorie	
BAP	Spécialités	Total 2018	Α	В	С
Α	Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement	7	4	2	1
В	Sciences chimiques et science des matériaux	8	5	3	
С	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	2		1	1
Е	Informatique, statistiques et calcul scientifique	23	15	8	
F	Culture, communication, production et diffusion des savoirs	9	5	3	1
G	Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	30	4	5	21
J	Gestion et pilotage	60	16	16	28
Effe	ectifs totaux personnels ITRF	139	49	38	52

→ Zoom sur les agents contractuels

Passage de CDD en CDI

Au cours de l'année 2018, un agent ayant un contrat équivalent catégorie C a bénéficié de la transformation de son CDD en CDI.

Loi du 12 mars 2012 (dispositif Sauvadet)

relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

Pour l'application des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi de titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique, le gouvernement a décidé d'offrir à chaque personnel contractuel éligible une possibilité d'être titularisé à l'une des quatre sessions de concours ouvertes de 2013 à 2016. Le dispositif a été prolongé pour 2 années : 2017 et 2018.

A la date de publication de la loi, 62 personnels étaient éligibles au dispositif Sauvadet. La prolongation de 2 ans du dispositif a rendu éligibles 9 personnels supplémentaires.

Pour cette sixième phase 5 postes ont été ouverts au concours en 2018 : 1 poste de catégorie A, 1 poste de catégorie B et 3 postes de catégorie C. Ils ont tous été pourvus.

4.2 Répartition des effectifs BIATSS par composantes et services

	Т	TTULAIRE	S	CONTRACTUELS (*)			Total	Total	Total
Composantes / Services	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016
UFR-ip Sciences Technologies Santé	42	42	43	12	13	17	54	55	60
Pôle 3 UFR Pédagogie Insertion Professionnell	11	10	10	2	3	4	13	13	14
Pôle 3 UFR Finance Administration Recherche	9	9	9				9	9	0
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales				3	3	1	3	3	1
UFR-ip Arts Lettres et Langues		1	1				0	1	1
UFR-ip Droit Économie Gestion	1	1	1				1	1	1
Sous-total 3 UFR-ip centre ville	21	21	21	5	6	5	26	27	26
Sous-total UFR-ip	63	63	64	17	19	22	80	82	86
Institut Universitaire de Technologie	18	18	18	2	1	1	20	19	19
Services centraux	108	105	104	42	38	39	150	143	143
Service de la formation tout au long de la vie	12	10	12	6	8	6	18	18	18
Maison de l'orientation et de l'insertion	5	6	6	4	2	2	9	8	8
Sce univ. des activités physiques et sportives	3	3	3				3	3	3
Bibliothèque Universitaire	26	30	30	4	2	1	30	32	31
Maison de l'international		1	2	6	6	4	6	7	6
Sous-total services communs	46	50	53	20	18	13	66	68	66
Total	235	236	239	81	76	75	316	312	314

^(*) Les colonnes « contractuels » incluent les effectifs en contrat à durée déterminée et indéterminée administratifs, techniques, de service rémunérés sur le budget de l'université et sur poste vacant, ainsi que les contrats de recherche et les apprentis.

→ **Répartition des effectifs BIATSS en ETP** par composantes et services

	Т	ITULAIRE	S	CO	NTRACTU	ELS	Total ETP		
Composantes / Services	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016
UFR-ip Sciences Technologies Santé	38,8	39,8	40,2	10,7	12,2	16,3	49,5	52	56,5
Pôle 3 UFR Pédagogie Insertion Professionnell	10,6	9,4	9,4	2	2,8	3,3	12,6	12,2	12,7
Pôle 3 UFR Finance Administration Recherche	8,6	8,6	8,6				8,6	8,6	8,6
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales				2,8	2,8	0,8	2,8	2,8	0,8
UFR-ip Arts Lettres et Langues		1	1				0	1	1
UFR-ip Droit Économie Gestion	1	1	1				1	1	1
Sous-total 3 UFR-ip centre ville	20,2	20	20	4,8	5,6	4,1	25	25,6	24,1
Sous-total UFR-ip	59	59,8	60,2	15,5	17,8	20,4	74,5	77,6	80,6
Institut Universitaire de Technologie	17,8	17,6	17,6	1,7	0,7	0,6	19,5	18,3	18,2
Services centraux	102,9	100,6	99	40,5	35,8	37,9	143,4	136,4	136,9
Service de la formation tout au long de la vie	11,4	9,8	11,8	5,8	7,8	5,5	17,2	17,6	17,3
Maison de l'orientation et de l'insertion	4,5	6	6	4	2	2	8,5	8	8
Sce univ. des activités physiques et sportives	3	3	3				3	3	3
Bibliothèque Universitaire	24,4	28,2	28,6	4,3	2,3	1	28,7	30,5	29,6
Maison de l'international		1	2	6	6	4	6	7	6
Sous-total services communs	43,3	48	51,4	20,1	18,1	12,5	63,4	66,1	63,9
Total	223	226	228,2	77,8	72,4	71,4	300,8	298,4	299,6

ightarrow Répartition des apprentis et contrats de recherche au 31/12/2018

Composantes / Services	Apprentis (cat. C)	Contrats de recherche (cat. A)	Total 2018	Total 2017	Total 2016
UFR-ip Sciences Technologies Santé	1	2	3	7	10
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales		2	2	2	0
Total	1	4	5	9	10

→ **Répartition des effectifs BIATSS** par catégorie dans les composantes et services

	TITULAIRES		CONTRACTUELS (*)			Total	Total	Total	
Composantes / Services	Α	В	С	Α	В	С	2018	2017	2016
UFR-ip Sciences Technologies Santé	11	8	23	2		10	54	55	60
Pôle 3 UFR Pédagogie Insertion Professionnelle	е	2	9			2	13	13	14
Pôle 3 UFR Finance Administration Recherche	1		8				9	9	9
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales				1	1	1	3	3	1
UFR-ip Arts Lettres et Langues							0	1	1
UFR-ip Droit Économie Gestion			1				1	1	1
Institut Universitaire de Technologie	3	9	6		1	1	20	19	19
Services centraux	41	31	36	20	10	12	150	143	143
Service de la formation tout au long de la vie	1	3	8	2		4	18	18	18
Maison de l'orientation et de l'insertion	4	1		3		1	9	8	8
Sce Univ. Activités Physiques Sportives		2	1				3	3	3
Bibliothèque Universitaire	6	9	11		2	2	30	32	31
Maison de l'international				1	5		6	7	6
Sous-total services communs	11	15	20	6	7	7	66	68	66
Total	67	65	103	29	19	33	316	312	314

4.3 Répartition des effectifs des Services centraux

	TITULAIRES			COI	NTRACTU	ELS	Total	Total	Total
Services	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Service hygiène et sécurité	5	6	6				5	6	6
Agence comptable	10	9	8	1	4	3	11	13	11
Maison de la culture / Maison de la communication	4	4	5	9	7	7	13	11	12
Direction des ressources humaines	16	13	13	5	7	8	21	20	21
Direction des finances, des achats et du contrôle interne	10	9	9	1			11	9	9
Direction des affaires générales et de l'aide au pilotage	3	2	3	3	4	4	6	6	7
Maison de la recherche et de la valorisation	6	4	4	4	3	3	10	7	7
Service technique immobilier et logistique	15	16	17	3	3	3	18	19	20
Présidence Secrétariat Général	4	4	3	4	1	2	8	5	5
Direction opérationnelle des systèmes d'Information	24	25	24	6	7	6	30	32	30
Mission APUI				2			2		
Service des études et de la scolarité	11	13	12	4	2	3	15	15	15
Total	108	105	104	42	38	39	150	143	143

ightarrow Répartition des effectifs BIATSS en ETP dans les services centraux

	TITULAIRES			CO	NTRACTU	ELS	Total ETP		
Composantes / Services	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Service hygiène et sécurité	5	6	6				5	6	6
Agence comptable	10	8,7	7,7	1	3,5	3	11	12,2	10,7
Maison de la culture / Maison de la communication	3,1	3,4	4,1	8,4	6,7	7	11,5	10,1	11,1
Direction des ressources humaines	15,1	12,8	12,8	4,8	6,5	8	19,9	19,3	20,8
Direction des finances, des achats et du contrôle interne	9,2	8,7	8,5	0,8			10	8,7	8,5
Direction des affaires générales et de l'aide au pilotage	2,6	2	3	3	3,8	3,8	5,6	5,8	6,8
Maison de la recherche et de la valorisation	6	3,8	4	3,7	2,7	2,5	9,7	6,5	6,5
Service technique immobilier et logistique	14,7	15,6	16,4	3	3	3	17,7	18,6	19,4
Présidence Secrétariat Général	3,7	3,8	3	3,8	1	2	7,5	4,8	5
Direction opérationnelle des systèmes d'Information	23,4	24	22,6	6	6,8	5,8	29,4	30,8	28,4
Mission APUI				2			2		
Service des études et de la scolarité	10,1	11,8	10,9	4	1,8	2,8	14,1	13,6	13,7
Total	102,9	100,6	99	40,5	35,8	37,9	143,4	136,4	136,9

→ **Répartition** des effectifs par catégorie dans les Services centraux

	TITULAIRES		CONTRACTUELS			Total	Total	Total	
Services	Α	В	С	Α	В	С	2018	2017	2016
Service hygiène et sécurité	1		4				5	6	6
Agence comptable	3		7			1	11	13	11
Maison de la culture / Maison de la communication	1	1	2	5	4		13	11	12
Direction des ressources humaines	6	8	2		3	2	21	20	21
Direction des finances, des achats et du contrôle interne	7	3				1	11	9	9
Direction des affaires générales et de l'aide au pilotage	1	2		3			6	6	7
Maison de la recherche et de la valorisation	4	2		2	1	1	10	7	7
Service technique immobilier et logistique	3	3	9	1		2	18	19	20
Présidence Secrétariat Général	1	1	2	3		1	8	5	5
Direction opérationnelle des systèmes d'Information	13	9	2	4	1	1	30	32	30
Mission APUI				2			2		
Service des études et de la scolarité	1	2	8		1	3	15	15	15
Total	41	31	36	20	10	12	150	143	143

4.4 Répartition et encadrement des étudiants dans les composantes

Composantes / Services	Effectif s BIATSS	Effectifs étudiant s inscrits	Taux d'encadrement AU (nombre de personnels BIATSS pour 100 étudiants)	Contrats de recherch e et d'apprent is	Effectif BIATSS Total	Effectifs étudiants inscrits 2017	Effectifs étudiants inscrits 2016
UFR-ip Sciences Technologies Santé	51	2 270	2,2%	3	54	2 049	2 135
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales							
UFR-ip Arts Lettres et Langues	24	4 403	0,5%	2	26	4 355	4 401
UFR-ip Droit Économie Gestion							
Institut Universitaire de Technologie	20	535	3,7%		20	504	512
Total	95	7 208	1,3%	5	100	6 908	7 048

5 La démographie

Les personnels d'Avignon Université sont en moyenne plus jeunes que les personnels au niveau national.

5.1 Répartition par âge

On constate une légère augmentation de l'âge moyen de l'ensemble des personnels d'AU entre 2017 et 2018, passant de 44,1 ans et à 44,2 ans. Au niveau national, l'âge moyen est de 47,3 ans.

→ Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par classe d'âge :

L'âge moyen des personnels enseignants d'AU est de 43,4 ans (48,2 ans pour les titulaires et 32,2 ans pour les contractuels). Au niveau national, l'âge moyen des personnels enseignants du supérieur est de 47,8 ans.

	TITULAIRES			CC	NTRACTUE	LS	Total
Tranches d'âge	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018
20 – 25				23	28	24	23
26 – 30	1		1	48	30	33	49
31 – 35	15	22	27	13	14	17	28
36 – 40	36	37	37	11	11	7	47
41 – 45	45	44	58	4	5	4	49
46 – 50	54	60	56	5	4	3	59
51 – 55	67	53	48	4	2	3	71
56 – 60	26	30	30	1	2	2	27
61 – 65	17	14	17	3	2	3	20
+ de 65	2	2	2				2
Total enseignants	263	262	276	112	98	96	375

Zoom sur les tranches des agents de 61 ans et plus

Population	Grade / contrat	Effectifs	Section CNU / discipline / spécialisation
			01 – Droit privé et sciences criminelles
	DD C Ev	1	23 – Géographie, physique, humaine, économique et rég.
	PR C. Ex		68 – Biologie des organismes
			32 – Chimie organique minérale industrielle
	PR 1C	1	07 – Sciences du langage
	FRIC	2	23 – Géographie, physique, humaine, économique et rég.
Enseignants chercheurs	PR 2C	1	35 – Structure et évolution de la terre planètes
	FIX 20	1	21 – Histoire civilisations mondes anciens
		2	11 – Langues et littératures anglaises
	MCF HC		14 – Langues et littératures romanes
		1	68 – Biologie des organismes
	MCF CN	1	07 – Sciences du langage
	IVICE CIV	1	71 – Sciences de l'information communication
	PRAG CE	1	Mathématiques
Enseignants 2nd degré	PRAG HC	1	Anglais
	FINAGIIC	1	Mathématiques
Enseignants 1 ^{er} degré	P.Ecole CE	1	
	PAST	1	01 – Droit privé et sciences criminelles
Enseignants associés	FASI	1	67 – Biologie des populations et écologie
	MAST	1	11 - Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
TOTAL		22	

→ Répartition des effectifs BIATSS par classe d'âge :

L'âge moyen des personnels BIATSS d'AU est de 45 ans (47,6 ans pour les titulaires et 37,5 ans pour les contractuels).

Au niveau national, l'âge moyen des personnels BIATSS est de 46,8 ans.

	TITULAIRES			CC	Total		
Tranches d'âge	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018
- de 20						2	0
20 – 25				13	4	7	13
26 – 30	3	5	8	14	14	15	17
31 – 35	24	19	19	10	16	16	34
36 – 40	20	32	35	11	13	9	31
41 – 45	44	43	48	8	10	12	52
46 – 50	54	51	45	16	14	9	70
51 – 55	46	45	44	5	3	2	51
56 – 60	32	28	24	1	1	3	33
61 – 65	12	13	16	3	1		15
Total BIATSS	235	236	239	81	76	75	316

Chez les BIATSS titulaires, l'âge moyen des personnels de catégorie A est de 47,8 ans (45,3 ans au niveau national). Il est de 46,5 ans pour les personnels de catégorie B (45,9 ans au niveau national) et de 48,2 ans pour ceux de la catégorie C (47,4 ans au niveau national).

Chez les BIATSS contractuels d'AU, l'âge moyen des personnels de catégorie A est de 35,9 ans. Il est de 39,3 ans pour les personnels de catégorie B et de 37,9 ans pour ceux de la catégorie C.

Zoom sur la tranche d'âge 61 à 65 ans

Population	Corps / contrat	Effectifs	BAP (filière ITRF)
AENES	ADJENES	3	
	ATRF	3	G : logistique (2 agents) / F : documentation
ITRF	IGE	3	A : Sciences du vivant / B : sciences matériaux / F : documentation
	IGR	1	G : Patrimoine immobilier logistique
Dibliathàrusa	BIBAS	1	
Bibliothèques	Conservateur	1	
0	Administratif cat A	1	
Contractuel	Administratif cat C	2	
TOTAL	TOTAL		

5.2 Répartition par sexe

→ Évolution de la répartition globale des effectifs par sexe :

La répartition globale montre que les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes. Elles représentent 55,3% de l'effectif total contre 44,7% pour les hommes. C'est la tendance inverse au niveau national avec 49,4% de femmes et 50,6% d'hommes.

A l'inverse, les femmes sont moins représentées chez les enseignants (46,7% à AU et 39,4% au niveau national) alors qu'elles sont plus nombreuses dans la filière BIATSS (65,5% à AU et 63,1% au niveau national).

	FEMMES		HOMMES			Total	
	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018
Total (enseignants et BIATSS)	382	365	366	309	307	320	691

→ Évolution de la répartition des effectifs enseignants par sexe :

	FEMMES				HOMMES	Total	
	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018
Total enseignants	175	162	159	200	198	213	375

→ Détail de la répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par sexe :

Malgré une répartition inégale selon le corps/grade chez les enseignants, les femmes représentent 42,2% des enseignants titulaires à AU contre 39,4% au niveau national.

	FEMMES	HOMMES	Total
Total Enseignants titulaires	111	152	263
Sous-total Enseignant 1 ^{er} , 2 nd degré, PLP, professeur EPS	21	26	47
MCF Classe Normale	46	60	106
MCF Hors Classe	29	34	63
Sous-total Maître de Conférences	75	94	169
PR 2ème Classe	4	8	12
PR 1ère Classe	6	14	20
PR Classe Exceptionnelle	5	10	15
Sous-total Professeur des Universités	15	32	47

	FEMMES	HOMMES	Total
Total Enseignants contractuels	64	48	112
ATER	9	7	16
Lecteurs / Maîtres langues	4	1	5
Doctorants	31	19	50
Associés PAST et MAST	3	6	9
Enseignants contractuels (LRU, FLE et post-doctorants)	17	15	32

ightarrow Évolution de la répartition des effectifs BIATSS par sexe :

	FEMMES			HOMMES			
	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018
Total BIATSS	207	203	207	109	109	107	316

→ Détail de la répartition des effectifs BIATSS par filière et catégorie :

La féminisation dans notre Etablissement est identique à la moyenne nationale pour la filière ITRF avec 56,1%. La part des agents féminins d'AU dans la filière AENES est égale à 77,3% contre 66,3 % au niveau national. La tendance est inversée dans la filière bibliothèque où la part des agents féminins est de 66,7% à AU, contre 69,3% au niveau national.

	FEMMES	HOMMES	Total
Total BIATSS titulaires	150	85	235

La répartition hommes/femmes dans la filière AENES suit la tendance nationale pour la catégorie B avec un taux de féminisation égal à 84,2% à AU et 84,5% au niveau national. Pour la catégorie C ce taux est égal à 88,4% pour AU contre 89,6% au niveau national. En revanche, il est largement inférieur pour la catégorie A : 30,8% à AU contre 66,4% au niveau national.

Filières / catégories	FEMMES	HOMMES	Total
AENES cat. A	4	9	13
AENES cat. B	16	3	19
AENES cat. C	38	5	43
Total AENES	58	17	75

La répartition hommes/femmes dans la filière ITRF se situe en dessous de la tendance nationale avec une représentation de 46,9 % de femmes de catégorie A dans notre Etablissement contre 49,5% au niveau national. Il en est de même pour la catégorie B avec 52,6% de femmes à AU contre 57,1% au niveau national. La situation est inversée pour la catégorie C avec 67,3% de femmes à AU contre 61,3% au niveau national.

Filières / catégories	FEMMES	HOMMES	Total
ITRF cat. A	23	26	49
ITRF cat. B	20	18	38
ITRF cat. C	35	17	52
Total ITRF	78	61	139

Dans la filière Bibliothèques, le taux de féminisation de l'établissement est inférieur à la tendance générale: 60% de femmes de catégorie A à AU et 70,8% au niveau national. Pour la catégorie B, Avignon Université compte 75% de femmes contre 77,4% au niveau national. En revanche la part des femmes pour la catégorie C est égale à 66,7% à AU contre 61,6% au niveau national.

Filières / catégories	FEMMES	HOMMES	Total
Bibliothèques cat. A	3	2	5
Bibliothèques cat. B	6	2	8
Bibliothèques cat. C	5	3	8
Total Bibliothèques	14	7	21

ightarrow Détail de la répartition des effectifs BIATSS contractuels par catégorie :

	FEMMES	HOMMES	Total
Total BIATSS contractuels	57	24	81
			·
Sous-total équivalent catégorie A	17	12	29
CDI	1	1	2
CDD	12	11	23
Contrat de recherche	4		4
,			
Sous-total équivalent catégorie B	14	5	19
CDI	0	0	0
CDD	14	5	19
			·
Sous-total équivalent catégorie C	26	7	33
CDI	4	1	5
CDD	22	5	27
Contrat d'apprentissage	0	1	1

ightarrow Répartition des effectifs BIATSS (titulaires et contractuels) par catégorie et par sexe :

	FEMMES		HOMMES			Total	
	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018
Catégorie A	47	45	47	49	51	48	96
Catégorie B	56	52	50	28	29	28	84
Catégorie C	104	106	110	32	29	31	136
Total BIATSS	207	203	207	109	109	107	316

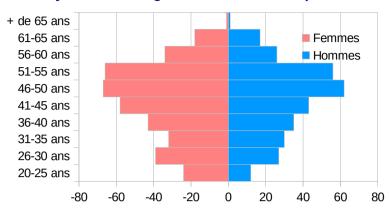
5.3 Pyramide des âges des personnels

→ Répartition par âge de l'ensemble des personnels

Données pyramide des âges de l'ensemble des personnels

Tranches d'âge	Femmes	Hommes
20-25 ans	-24	12
26-30 ans	-39	27
31-35 ans	-32	30
36-40 ans	-43	35
41-45 ans	-58	43
46-50 ans	-67	62
51-55 ans	-66	56
56-60 ans	-34	26
61-65 ans	-18	17
+ de 65 ans	-1	1

Pyramide des âges de l'ensemble du personnel

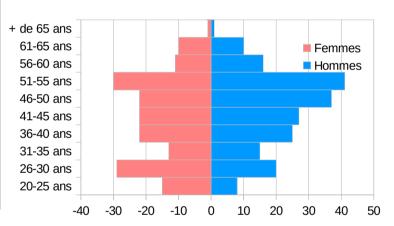


ightarrow Répartition par âge des personnels Enseignants et Enseignants-chercheurs

Données pyramide des âges des personnels enseignants

Tranches d'âge	Femmes	Hommes
20-25 ans	-15	8
26-30 ans	-29	20
31-35 ans	-13	15
36-40 ans	-22	25
41-45 ans	-22	27
46-50 ans	-22	37
51-55 ans	-30	41
56-60 ans	-11	16
61-65 ans	-10	10
+ de 65 ans	-1	1

Pyramide des âges des personnels Enseignants et Enseignants-chercheurs

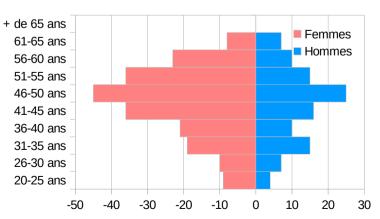


ightarrow Répartition par âge des personnels BIATSS

Données pyramide des âges des personnels BIATSS

Tranches d'âge	Femmes	Hommes
20-25 ans	-9	4
26-30 ans	-10	7
31-35 ans	-19	15
36-40 ans	-21	10
41-45 ans	-36	16
46-50 ans	-45	25
51-55 ans	-36	15
56-60 ans	-23	10
61-65 ans	-8	7
+ de 65 ans	0	0

Pyramide des âges des personnels BIATSS



Partie 2 Les MOUVEMENTS et PROMOTIONS

1 Les recrutements

1.1 Le recrutement des Enseignants et Enseignants-chercheurs

Entrées 2018 personnels Enseignants			rtition des ents par sexe	Recrutements / mutations entrantes	
Corps	Recrutements / mutations entrantes	Femmes Hommes		Total 2017	Total 2016
Professeurs des Universités	2		2	0	0
Maîtres de Conférences	5	2	3	0	8
PRAG / PRCE	4		4	0	2
TOTAL	11	2	9	0	10

→ Campagne de recrutement des Enseignants-chercheurs

7 postes ont été publiés à la campagne synchronisée 2018 : 2 postes de PR et 5 postes de MCF.

			Candidatures recevables			Candidats classés	
Corps	Candidatures enregistrées	Dossiers reçus	Femmes	Hommes	Candidats sélectionnés	Femmes	Hommes
Professeurs des Universités	22	21	3	16	7	0	4
Maîtres de Conférences	233	209	97	109	43	9	17
TOTAL	255	230	100	125	50	9	21

Composition des comités de sélection :

En 2018, 6 comités de sélection se sont réunis. Ils étaient composés de 64 membres avec 30 femmes et 34 hommes, soit 46,88 % de femmes.

Ces 6 comités de sélection étaient présidés par 2 femmes et 4 hommes. La part des femmes présidentes de comité de sélection représente 33,33 %.

→ Campagne de recrutement des Enseignants 2nd degré

6 postes ont été publiés à la campagne second degré 2018 : 4 postes de PRAG et 2 postes de PRCE.

1 a été supprimé en cours de campagne (Service de la Formation tout au Long de la Vie) et un a été infructueux (STS – STAPS)

			Candidatu	res recevables	Candidats	Candidats classés	
Corps	Candidatures enregistrées	Dossiers reçus	Femmes	Hommes	auditionnés	Femmes	Hommes
PRAG / PRCE	54	50	32	19	20	4	10

Composition des commissions ad hoc :

Les 6 commissions ad hoc qui se sont tenues en 2018 étaient composées de 30 membres, parmi lesquels 10 femmes et 20 hommes. La part des femmes représente 33% des membres ; une femme était présidente de commission.

→ Campagne de recrutement des ATER

Répartition des candidats	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	150	196	346
Recrutés	7	6	13

Lors de la campagne 2018 de recrutement d'ATER,11 commissions composées de 78 membres se sont réunies. Ces commissions de recrutement étaient composées de 33 femmes et 45 hommes.

La part des femmes membre de ces commissions de recrutement représente 42,3%.

Elles étaient présidées par 11 délégués CACR dont 4 femmes et 7 hommes. La part des femmes présidentes de commissions représente 36,4%.

1.2 Le recrutement des personnels BIATSS

Entrées 2017 personnels BIATSS			Répartition des entrées BIATSS par sexe		Recrutements / mutations / concours		
Corps	Mutations / détachements entrants	Concours / BOE	Total	Femmes	Hommes	Total 2017	Total 2016
ADJENES	2		2	2			
MAGASINIER			0				
SAENES	1		1		1		
AAE			0				
BIBAS			0				
CONSERVATEUR	1		1	1			
Sous-total AENES/Bibliothèques	4	0	3	3	1	7	12
ATRF	2	3	5	3	2	7	12
TECHNICIEN RF		2	2	1	1		
ASI		1		1			
IGE RF	2		2	1	1		
Sous-total ITRF	4	6	9	6	4		
TOTAL	8	6	14	9	5		

→ Mobilité 2018 : Bourse Interministérielle de l'Emploi Public

Nombre de postes publiés sur la BIEP	25
Nombre total de postes publiés par Avignon Université	27
Nombre de recrutements consécutifs à publication sur la BIEP	14

→ Loi du 12 mars 2012 (dispositif Sauvadet)

L'exercice 2018 a constitué la dernière année de l'extension de ce dispositif de titularisation. Le contingent global de postes ouverts pour cette deuxième phase correspondait à 9. A Avignon Université, 5 postes ont été ouverts au dispositif en 2018 et ont été pourvus par des agents contractuels éligibles.

	Postes	Postes pourvus			
Catégorie / Corps	ouverts	Femmes	Hommes	Total 2018	
Cat. A ASI RF	1	1		1	
Cat. B TECH RF	1		1	1	
Cat. C ATRF *	3	3		3	
TOTAL	5	4	1	5	

Les jurys de recrutement pour le corps d'ASI et de TECH étaient composés de 6 membres : 3 femmes et 3 hommes.

Le jury de recrutement pour les ATRF était composé de 3 membres : 2 femmes et 1 homme.

2 Les mouvements

2.1 Les départs dans les effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs

Sorties 2018 pe	Mutations / retraites				
Corps	Mutations / mutations suite à promotion	Retraites et décès	Total sorties	Total 2017	Total 2016
Professeurs des Univ.	1	3	4		
Maîtres de Conférences	1	1	2	11	10
PRAG / PRCE	2		2	- 11	10
TOTAL	4	4	8		

→ Délégations et Congés pour Recherche ou Conversion Thématique chez les Enseignants-chercheurs

La délégation a une durée variable selon le statut de l'enseignant, elle lui permet de poursuivre ses activités dans un autre établissement (public ou privé, en France ou à l'étranger) tout en étant payé par son établissement d'origine. Les modalités (financières en particulier) et objets sont fixés par convention entre l'établissement d'origine et l'établissement ou l'organisme d'accueil.

La délégation IUF a une durée de 5 ans. L'établissement n'a pas enregistré de nouvelle nomination IUF cette année, mais comptabilise 3 délégations IUF junior et 1 senior en cours.

Le CRCT peut être accordé sur demande à un enseignant-chercheur et lui permet de se consacrer à la recherche pour une une période de 6 mois ou 1 an. Le bénéficiaire d'un CRCT est déchargé de son enseignement. Il continue à percevoir son salaire. Au cours de l'année 2018, 2 MCF et 2 PR en ont bénéficié au titre de l'établissement : trois pour un semestre de CRCT, un autre pour deux semestres. Un PR a bénéficié de deux semestres au titre du CNU.

les données s'entendent en nombre d'individus	M	CF		PR		_ , , _ , _ ,	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Total 2018	Total 2017	Total 2016
Délégations CNRS		2		1	3	1	1
Délégations HCERES				1	1	0	0
Délégations INRA					0	0	1
Délégations IUF					0	0	1
Autres délégations entreprise, établissements		1		1	2	0	2
CRCT	1	1	2	1	5	2	5
Dont CRCT accordés au titre du CN	IU		1		1	0	1
Dont CRCT accordés au titre de l'établissement	1	1	1	1	4	2	4

2.2 Les départs dans les effectifs BIATSS

Sorties 201	Mutations / retraites				
Corps	Mutations / mutations suite à promotion	Retraites et décès	Total sorties 2018	Total 2017	Total 2016
ADJENES	1		1		7
SAENES	2		2		
AAE			0		
ATRF		2	2		
TECH RF			0		
ASI RF		1	1	9	
IGE RF			0		
MAGASINIER			0		
BIBLIOTHECAIRE		1	1		
CONSERVATEUR			0		
TOTAL	3	4	7		

→ Zoom sur les disponibilités et détachements sortants

Au cours de l'année 2018, 13 agents ont été en disponibilité et 13 agents en position de détachement sortant.

Personnels enseignants	Disponibilité	Détachement
PR		3
MCF	5	2
TOTAL	5	5

Personnels BIATSS	Disponibilité	Détachement
IGR		1
IGE	3	3
ATRF	1	1
SAENES	1	
ADJENES	1	
CONSERVATEUR	2	1
BIBLIOTHECAIRE		1
BIBAS		1
TOTAL	8	8

→ Zoom sur les missions et déplacements à l'étranger

	2018	2017	2016
Nombre d'agents concernés	92	74	74
Nombre de missions / déplacements	152	129	119
Nombre total de jours de missions / déplacements	1483	1308	956
Durée minimum / maximum de la mission ou du déplacement	de 1 à 95 jours	de 1 à 93 jours	de 1 à 54 jours
Nombre de missions / déplacements de 1 à 10 jours	123	100	97
Nombre de missions / déplacements de 11 à 20 jours	19	15	13
Nombre de missions / déplacements de 21 à 30 jours	3	8	5
Nombre de missions / déplacements de 31 à 40 jours	3	3	3
Nombre de missions / déplacements de 41 à 50 jours	0	0	0
Nombre de missions / déplacements de 51 à 70 jours	1	2	1
Nombre de missions / déplacements de 71 à 100 jours	3	1	0
Nombre de pays concernés	45	40	34
Nombre moyen de missions / déplacements par agent	1,65	1,74	1,61
Durée moyenne de la mission / du déplacement (jours)	9,76	10,14	8,03

→ Age moyen de départ à la retraite

Après une diminution de l'âge moyen de départ à la retraite entre 2015 et 2017 chez les enseignants, la tendance s'inverse en 2018, l'âge moyen de départ à la retraite passant de 63,3 ans en 2017 à 64,8 ans en 2018. La tendance est identique chez les personnels BIATSS, l'âge moyen de départ à la retraite passant de 63 ans à 63,7 ans.

Personnels enseignants

Corps	Age moyen de départ à la retraite	Age médian	
Professeurs des Univ.	64,7	65	
Maîtres de Conférences	65,0	65	

Total 2018	64,8	65
Total 2017	63,3	63
Total 2016	64,8	65

Personnels BIATSS

Corps	Age moyen de départ à la retraite	Age médian
ATRF	62,0	62
ASI RF	65,0	65
BIBLIOTHECAIRE	64,0	64

Total 2018	63,7	64
Total 2017	62,8	62
Total 2016	63,0	63

$\to \text{\'Em\'eritat}$

Au 31 décembre 2018, Avignon Université compte au total 14 professeurs et maîtres de conférences émérites.

Corps d'origine	Femmes	Hommes	Total 2018	Total 2017	Total 2016
Professeurs des Univ.	4	9	13	13	11
Maîtres de Conférences		1	1	1	1
Total	4	10	14	14	12

3 Les promotions

3.1 Les promotions des Enseignants et Enseignants-chercheurs

Avancement	de grade 2018	Répartitio	n par sexe	Origine de l'avancement		Total	Total	Total
Corps/Grade d'origine	Grade de promotion	Femmes	Hommes	Au titre du CNU	Au titre de l'établissement	Total 2018	2017	2016
PR CE1	PR CE2	1	4	4	1	5	1	1
PR 1C	PR CE1	-	3	2	1	3	2	3
PR 2C	PR 1C	1	1	1	1	2	3	4
MCF HC	MCF HC échelon exceptionnel	-	5	2	3	5	3	4
MCF CN	MCF HC	3	3	3	3	6	9	9
PEPS HC	PEPS CEX		1			1	0	0
PRCE HC	PRCE CEX		1			1	0	0
PLP HC	PLP CEX		1		1	1	0	0
PRAG CN	PRAG HC					0	0	0
To	otal	5	19	12	10	24	18	21

3.2 Les promotions des BIATSS

Répartition par sexe pour les listes d'aptitudes et les tableaux d'avancement BIATSS 2018

Le tableau d'avancement correspond à la liste des agents proposés à un grade supérieur et retenus par l'autorité compétente (ministère ou rectorat selon le grade) après avis de la CPE, sur proposition de l'Établissement et après consultation de la commission administrative paritaire (nationale ou académique).

La liste d'aptitude correspond à la liste des agents proposés par l'établissement après avis de la CPE, pour un passage à un corps supérieur et retenus par l'autorité compétente (ministère ou rectorat selon le corps) après avis de de la commission administrative paritaire (nationale ou académique).

	Corps / grade	Promouvables		Cano	didats	Candidats promus	
	d'accueil	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Filière ITRF							
	IGR HC éch spé	-	5	-	5	-	1
	IGR HC	-	-	1	-	-	-
	IGR 1C	-	1	-	-	-	-
Tableau avancement	IGE HC	3	4	1	3	-	2
	TECH CE	3	4	1	3	-	-
	TECH CS	7	5	7	2	1	-
	ATRF P1	7	3	3	2	-	1
	ATRF P2	21	5	9	3	4	1
	Total	41	27	21	18	5	5
	IGR	9	15	3	5	-	-
Liste aptitude	IGE	2	3	1	1	-	-
Liste aptitude	ASI	14	14	5	8	-	1
	TECH	31	14	18	10	-	-
	Total	56	46	27	24	0	1
Filière AENES		•					
	SAENES CE	3	1	3	1	-	-
Tableau	SAENES CS	6	2	6	2	-	-
avancement	ADJENES P1	20	1	20	1	1	-
	ADJENES P2	5	-	5	-	1	-
	Total	34	4	34	4	2	0
Liste aptitude	AAE	12	3	3	-	-	
Liste aptitude	SAENES	35	5	11	-	1	
	Total	47	8	14	0	1	0
Filière Bibliothèq	ues	•					
	Cons en chef	-	1	-	-	-	-
	BIB HC	1	-	1	-	-	-
Tableau avancement	BIBAS CE	-	-	-	-	-	-
	BIBAS CS	1	-	1	-	1	-
	MAG P1	3	1	2	-	-	-
	MAG P2	1	-	-	-	-	-
	Total	6	2	4	0	1	0

	Corps / grade	e Promouvables		Can	didats	Candidats promus	
	d'accueil	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Filière Bibliothèques							
	Cons. Général	2	1	-	-	-	-
Links and the de	Conservateur	2	1	1	-	1	-
Liste aptitude	Bibliothécaire	3	2	2	2	-	-
	BIBAS	5	3	4	2	1	
	Total	12	7	7	4	2	0

Promotion	Répartitio	n par sexe		
Corps/Grade d'origine	Grade de promotion	Total	Femmes	Hommes
SAENES CN	SAENES CS			
SAENES CS	SAENES CE			
TECH CN	TECH CS	2	1	1
BIBAS CN	BIBAS CS	1	1	
BIBAS CS	Biblitohécaire	1	1	
ATRF	TECH CN	1	1	
Contractuel cat B	SAENES CN	1	1	
Contractuel cat B	TECH CN	1		1
Contractuel cat C	ATRF	3	3	
Contractuel cat A	ASI	1	1	
То	tal	11	9	2

Dispositif Sauvadet

Au total sur l'année 2018, 52 agents d'AU dont bénéficié d'une promotion :

24 personnels enseignants et enseignants-chercheurs et 28 personnels BIATSS

Partie 3 Les REMUNERATIONS

1 La masse salariale

1.1 Répartition de la masse salariale par type de rémunération

Dépenses de masse salariale décaissée en année n.

Le tableau ci-dessous correspond aux rémunérations et charges afférentes versées au cours de l'année *n* quelle que soit la date où le service a été réalisé.

Catégories	Masse salariale 2018	Masse salariale 2017	Masse salariale 2016	Évolution 2016- 2018
Rémunérations principales	21 675 388	21 862 679	21 364 596	+ 1,5%
Charges connexes	262 943	274 399	249 179	+ 5,5%
Indemnités	2 705 613	2 386 635	2 331 579	+ 16,0%
Heures complémentaires	2 012 739	1 897 940	1 880 036	+ 7,1%
Vacations	236 785	233 334	226 717	+ 4,4%
Impôts et versement assimilés	554 183	531 406	520 092	+ 6,6%
Cotisations patronales	18 223 784	18 323 152	18 009 158	+ 1,2%
Prestations sociales obligatoires	88 484	26 824	34 040	+ 159,9%
Prestations sociales facultative	10 281	9 487	10 788	- 4,7%
Total	45 770 200	45 545 856	44 644 558	+ 2,5%

Lexique: Rémunérations principales: traitement brut (hors rémunérations versées dans le cadre des Congés de longue durée (CLD))

Charges connexes : supplément familial de traitement, indemnités liées à la résidence et à la mobilité

<u>Heures complémentaires d'enseignement</u> cours complémentaires, travaux dirigés dispensés par des personnels de l'établissement et des personnels extérieurs.

Vacations: administratives, techniques, pour activités accessoires et tutorat étudiant

Impôts et versements assimilés : versement transport et fonds national d'aide au logement (FNAL)

Cotisations patronales : versées par l'employeur au titre de la sécurité sociale maladie, vieillesse, pension civile, retraite complémentaire, invalidité, allocations familiales

<u>Prestations sociales obligatoires</u>: rémunérations versées dans le cadre des CLD, dépenses relatives aux accidents de service, du travail et de maladie professionnelle, allocations d'invalidité temporaire et dépenses de capital-décès.

Prestations sociales facultatives: remboursement forfaitaire de transport trajets domicile-travail.

1.2 Répartition de la masse salariale par type de personnel

	Répartition ETP	Répartition ETPT moyen annuel		Répartition masse salariale brute	
Famille	2018	2017	2018	2017	
Enseignants et Enseignants-chercheurs	53,6%	54,2%	65,4%	66,2%	
BIATSS	46,4%	45,8%	34,6%	33,8%	
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

Définition: → ETPT Equivalent Temps Plein Travaillé: mesure de décompte des effectifs introduite par la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances). L'ETPT est calculé proportionnellement à la quotité du temps de travail sur la durée du recrutement sur l'année. Exemple: un agent à 80% recruté sur 6 mois de l'année civile, comptera pour 0.40 ETPT sur l'année. L'ETPT est l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés à la fois les plafonds d'emplois et les consommations de ces plafonds.

La masse salariale globale de l'établissement est assortie d'un plafond des emplois correspondant à l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement. Ce plafond est fixé au moment du vote du budget. Il intègre le plafond des emplois <u>État</u> autorisé par le contrat pluriannuel et comprend les seuls emplois financés en tout ou partie par l'État, et le plafond d'emplois sur ressources propres. Le respect du plafond d'emplois en ETPT s'apprécie en moyenne sur l'année civile.

Le montant des dépenses de personnel ne doit pas dépasser la dotation annuelle de masse salariale de l'État majorée des ressources propres d'exploitation de l'établissement. Dans le cas où le Conseil d'Administration modifie l'enveloppe de masse salariale, son montant doit demeurer inférieur ou égal à la dotation annuelle de masse salariale de l'Etat, augmentée des ressources propres. Pour 2016, la consommation crédits de masse salariale se composait de :

Taux d'exécution	99,96%
Réalisé 2018 (consommation masse salariale personnels plafond État et ressources propres + dépenses hors paiement sans ordonnancement préalable (PSOP))	
Plafond de masse salariale – Crédits ouverts au budget 2018	45 953 135,00 €

Le glissement vieillesse technicité (GVT)

Depuis 2011, la CPU mène une enquête GVT auprès des universités passées aux RCE en utilisant une application informatique réalisée par l'Université de Reims.

Le GVT est calculé à partir de l'évolution de la masse salariale indiciaire globale constatée sur 24 mois (IM et ETPR, rappels compris). De ce chiffrage sont déduits les mesures catégorielles financées (par exemple, la revalorisation des catégories B et C en 2015 ou la refonte des grilles indiciaires liée au PPCR), les titulaires sur emplois gagés ainsi que les personnels qui ont fait l'objet d'une titularisation par les dispositifs Sauvadet.

Cette méthode permet de calculer le GVT solde sur la base du traitement brut des personnels titulaires. A l'issue de ce chiffrage, les cotisations patronales (CAS pension 74,60% et autres 15,75%) sont appliquées au montant du GVT solde pour obtenir le montant du GVT chargé.

Cette méthode a été utilisée pour le dernier calcul de GVT portant sur les 2016-2017, soit 245 000€.

Depuis 2017, la CPU d'une part et OREMS RCE d'autre part, sont en train de développer de nouvelles méthodes afin de distinguer le GVT positif du GVT négatif. Ces données, en cours de validation, seront probablement utilisées pour le prochain calcul de GVT solde d'AU.

1.3 Répartition de la masse salariale soumise aux plafonds par budget

Le tableau ci-dessous correspond aux payes versées durant l'année n, quel que soit l'exercice au cours duquel le service a été effectué. Les vacataires ne sont pas intégrés dans ces tableaux.

Masse salariale soumise au plafond État						
2018 2017 2016						
BIATSS	13 294 944,78 €	12 426 605,00 €	12 071 299,40 €			
Enseignants et Enseignants-chercheurs	27 147 903,41 €	27 423 358,00 €	27 352 940,85 €			

Masse salariale soumis			
	2016		
BIATSS	1 804 743,64 €	2 316 385,00 €	2 030 550,16 €
Enseignants et Enseignants-chercheurs	1 382 592,23 €	1 370 252,00 €	1 125 721,57 €

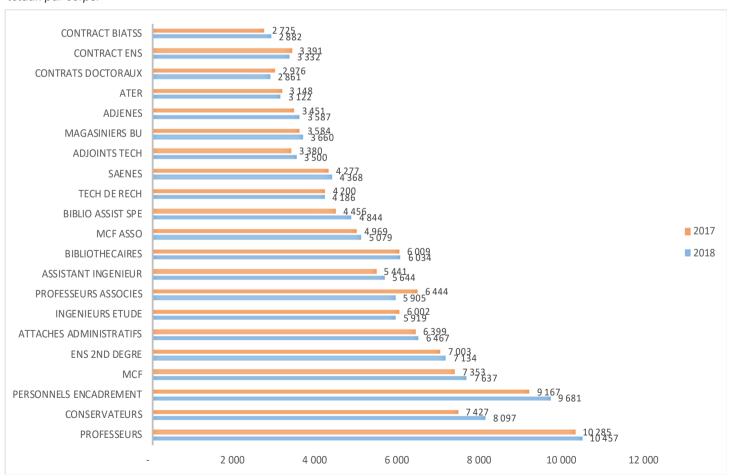
	2018	2017	2016	Évolution 2016- 2018
TOTAL Masse salariale sur fiche de paye	43 630 184,06 €	43 536 600,00 €	42 580 511,98 €	+ 2,47%

Commentaires : les données reportées dans les tableaux ci-dessus concernent la paye sans ordonnancement préalable (fiches de paye) et ne prennent pas en compte le rattachement aux exercices.

1.4 Coûts totaux chargés moyens par corps *

On constate à la lecture des données présentant le coût salarial mensuel moyen (par ETPT) par catégorie de personnel titulaire, que le rapport entre le coût de rémunération le plus élevé (professeur des universités) et le niveau de rémunération le plus faible (ADJENES) est de 2,91. Ce rapport est d'un peu moins de quatre (3,62) avec les contractuels BIATSS.

(*) Hors apprentis ; hors rappels ; hors heures complémentaires ; les primes mensuelles (hors rappels) sont incluses dans les coûts totaux par corps.



Coût total chargé = salaire brut + cotisations employeur

En 2018, la part des cotisations employeur s'élevait à 92,15% du brut pour les agents titulaires (hors primes et indemnités égales à 5 % du brut) et de 41,84% pour les agents contractuels permanents et 43,04% pour les agents contractuels non permanents.

2 Les salaires et primes

→ La grille des rémunérations principales au 31/12/2018

Les agents perçoivent une rémunération principale déterminée par leur corps, grade et leur échelon.

La rémunération brute est obtenue en multipliant l'Indice nouveau majoré (INM) associé à l'échelon de l'agent par la valeur du point d'indice

valeur annuelle du point d'indice depuis le 01/02/2017 : 56,2323 €

ENSEIGNANTS					
Corps	Type indice	INM	Brut annuel		
Professeurs des Universités	début carrière	662	37 225,78 €		
Professeurs des Offiversites	fin carrière	1324	74 451,57 €		
Maître de Conférences	début carrière	463	26 035,55 €		
Mattre de Conferences	fin carrière	1062	59 718,70 €		
Professeur Certifié et Professeur des Écoles	début carrière	383	21 536,97 €		
Professeur Certifie et Professeur des Ecoles	fin carrière	967	54 376,63 €		
Duefe co com A myé mé	début carrière	443	24 910,91 €		
Professeur Agrégé	fin carrière	1062	59 718,70 €		
Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche 100%		441	24 798,44 €		
Lecteur Langues étrangères		321	18 050,57 €		
Maître Langues étrangères		417	23 448,87 €		

Emplois fonctionnels	Type indice	INM	Brut annuel
Socrétaire Cénéral (SCEDES graupe 2)	début carrière	715	40 206,09 €
Secrétaire Général (SGEPES groupe 2)	fin carrière	1062	59 718,70 €
Administrateur	début carrière	662	37 225,78 €
Administrated	fin carrière	967	54 376,63 €
Agent Comptable (EPSCP groupe 2)	début carrière	623	35 032,72 €
Agent Comptable (EFSCF groupe 2)	fin carrière	967	54 376,63 €

AENES				
Corps	Type indice	INM	Brut annuel	
A A F (*)	début carrière	383	21 536,97 €	
AAE (*)	fin carrière	967	54 376,63 €	
SAENES	début carrière	339	19 062,75 €	
	fin carrière	582	32 727,20 €	
ADJENES	début carrière	325	18 275,50 €	
	fin carrière	466	26 204,25 €	

^(*) Le corps des AAE regroupe les attachés, les attachés principaux, les attachés directeur de service et les attachés hors classe

ITRF				
Corps	Type indice	INM	Brut annuel	
IGR RF	début carrière	421	23 673,80 €	
IGK KF	fin carrière	1062	59 718,70 €	
IGE RF	début carrière	383	21 536,97 €	
	fin carrière	793	44 592,21 €	
ASI RF	début carrière	361	20 299,86 €	
ASI KF	fin carrière	622	34 976,49 €	
TECH RF	début carrière	339	19 062,75 €	
I EGN KF	fin carrière	582	32 727,20 €	
AT DE	début carrière	325	18 275,50 €	
AT RF	fin carrière	466	26 204,25 €	

BIBLIOTHEQUES				
Corps	Type indice	INM	Brut annuel	
Composition	début carrière	439	24 685,98 €	
Conservateur	fin carrière	1168	65 679,33 €	
District of	début carrière	383	21 536,97 €	
Bibliothécaire	fin carrière	793	44 592,21 €	
Dibliothégaire Agaistant Chéaigligé DIDAC	début carrière	339	19 062,75 €	
Bibliothécaire Assistant Spécialisé BIBAS	fin carrière	582	32 727,20 €	
Magasinier	début carrière	325	18 275,50 €	
	fin carrière	466	26 204,25 €	

Grilles au 31/12/2018

2.1 Répartition des salaires moyens des agents titulaires

Famille	Corps / Filière	Répartition ETPT moyen annuel (%)	Moyenne des traitements bruts annuels totaux	Moyenne annuelle des primes statutaires	Part des primes statutaires par rapport au traitement Brut
ENSEIGNANTS	Enseignants Chercheurs	82,8%	47 597 €	4 444 €	9,3%
ENSEIGNANTS	Enseignants 2nd Degré	17,2%	40 690 €	2 884 €	7,1%
Total Enseignants		100,0%	46 374 €	4 175 €	9,0%
	Bibliothèques	10,0%	28 535 €	5 078 €	17,8%
BIATSS	AENES	32,1%	24 257 €	7 048 €	29,1%
	ITRF	57,9%	25 120 €	6 521 €	26,0%
Total BIATSS		100,0%	25 183 €	6 546 €	26,0%
TOTAL TITULAIRES AVIGNON UNIVERSITE			36 785 €	5 248 €	14,3%

Ces indicateurs ont été calculés sans la prise en compte des rappels des années précédentes. Les versements des primes enseignants PRES et PES/PEDR ont été rattachés à l'exercice budgétaire correspondant à leur notification.

Primes statutaires :

BIATSS: IFSE, IFTS, Ind. Spécifiques Bibliothèques, Ind. Responsabilité Admin, Ind. Charges Adm. Secre. Acad, Ind. Gestion. **Enseignants**: PRES, Prime Administration, PEDR, PES, Prime Mobilité Pédagogique, PRP et PCA.

→ Part des primes et indemnités dans la rémunération globale des personnels titulaires

		Rémunération globale	Primes et indemnités	Part 2018 des primes et indemnités	Part 2017
Catégorie A	Femmes	7 119 514 €	652 279 €	9,16%	8,43%
Hommes	9 431 269 €	1 064 189€	11,28%	10,74%	
Catégorie B	Femmes	851 928 €	169 397 €	19,88%	19,15%
	Hommes	535 278 €	135 377 €	25,29%	24,67%
Catégorie C	Femmes	1 495 045 €	223 014 €	14,92%	11,72%
Categorie C	Hommes	478 869 €	64 849 €	13,54%	11,43%
	Total	19 911 903 €	2 309 105€	11,60%	10,71%

La **rémunération globale** correspond aux traitement bruts (primes et indemnités comprises), NBI et SFT, versés au titre de l'exercice 2018 (rappels exclus), hors heures complémentaires et vacations.

Primes et indemnités: IFSE, CIA, IFTS, prime tech bibliothèque, indem charges adm. Secre. Acad., Idem. Caisse et respons., indem. Gestion, PRES, prime Administration, PEDR, PES, PRP, PCA. Indem. Exceptionnelle, indem. Formation continue, indem. Membre de commission, prime part rech sur contrat, prime de rendement, GIPA.

→ Salaires moyens bruts par catégorie

SALAIRE MENSUEL MOYEN PAR ETPT	2018	2017	2016
PERSONNELS ENCADREMENT	5 792 €	5 412 €	5 038 €
PROFESSEURS	5 592 €	5 129 €	4 835 €
CONSERVATEURS	4 515 €	3 922 €	3 980 €
PROFESSEURS ASSOCIES	4 170 €	3 799 €	4 149 €
MAITRES DE CONFERENCE	3 979 €	3 627 €	3 786 €
ATTACHES ADMINISTRATIFS	3 651 €	3 584 €	3 554 €
ENSEIGNANTS SECOND DEGRE	3 646 €	3 218 €	3 052 €
INGENIEURS D'ETUDE	3 387 €	3 370 €	3 140 €
BIBLIOTHECAIRES	3 336 €	3 393 €	3 156 €
ASSISTANTS INGENIEURS	3 215 €	2 310 €	2 933 €
MCF ASSOCIES	3 136 €	3 114 €	3 368 €
BIBAS	2 530 €	2 400 €	2 471 €
SAENES	2 436 €	2 396 €	2 312 €
TECHNICIENS DE RECHERCHE	2 354 €	2 363 €	2 329 €
CONTRACTUELS ENSEIGNANT	2 256 €	1 936 €	2 182 €
ATER	2 188 €	2 094 €	2 311 €
CONTRACTUELS BIATSS	2 038 €	1 834 €	1 862 €
CONTRATS DOCTORAUX	2 027 €	1 991 €	2 123 €
MAGASINIERS BU	1 978 €	1 946 €	1 912 €
ADJENES	1 971 €	1 889 €	1 844 €
ADJOINTS TECHNIQUES	1 913 €	1 835 €	1 817 €
ENSEMBLE AU	3 144 €	2 955 €	3 069 €

Les Salaires moyens bruts sont calculés selon deux principaux critères :

Pour chaque année civile, tout le personnel correspondant y est intégré, qu'il décompte ou non de l'ETPT sur tous les mois de l'année. Non-prise en compte des rappels de paiement versés au cours de l'année et des heures complémentaires. Les lecteurs de langues, les maîtres de langue, les contractuels enseignants et les apprentis ne figurent pas dans la liste précédente compte tenu de la spécificité de leur statut.

Salaire Brut = salaire Net + retenues salariales.

En 2018 à titre d'exemple, le salaire brut par Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) d'un professeur est de 5 592 € par mois en moyenne et celui d'un agent d'AU - toutes catégories confondues - est de 3 144 €.

→ Rémunération mensuelle nette moyenne

TITULAIRES		Total ETPT mensuel	Salaires nets	Salaire net moyen 2018	Salaire net moyen 2017
Catégorie A	Femmes	1679	5 649 040,31 €	3 365,21 €	3 298,94 €
	Hommes	2250	8 173 371,02 €	3 633,05 €	3 545,65 €
Catégorie B	Femmes	441	856 983,24 €	1 942,48 €	1 931,97 €
	Hommes	270	557 692,56 €	2 062,63 €	2 146,01 €
Catégorie C	Femmes	903	1 445 488,22 €	1 600,21 €	1 560,69 €
	Hommes	281	456 179,39 €	1 624,05 €	1 565,41 €

	CONTRACTUELS	CONTRACTUELS Total ETPT mensuel Salaires nets moyen 2018		Salaire net moyen 2018	Salaire net moyen 2017
Equivalent catégorie A	Femmes	742	1 313 770,46 €	1 769,48 €	1 839,81 €
	Hommes	589	947 576,10 €	1 610,15 €	2 148,94 €
Equivalent catégorie B	Femmes	177	231 037,07 €	1 306,77 €	1 237,27 €
	Hommes	64	79 005,76 €	1 232,54 €	1 414,33 €
Equivalent	Femmes	235	319 196,22 €	1 356,61 €	1 330,50 €
catégorie C	Hommes	46	59 927,92 €	1 305,33 €	1 180,89 €

Remarque : le salaire net comprend les primes et indemnités, heures complémentaires et vacations versées au cours de l'exercice 2018 (sans prise en compte de l'exercice de rattachement). Le salaire net est un « objet » fixe ; il n'est techniquement pas possible d'isoler du salaire net le salaire principal, les primes et les éventuelles rémunérations accessoires. Sont exclus de l'enquête les personnels ne décomptant pas d'ETPT (vacataires, CLD).

Zoom sur les déciles :

Décile	Salaire net moyen	Partage de la population	Part cumulée population	Salaires nets moyens cumulés	Part salaires nets moyens cumulés
D1	1 448,44 €	0-D1	10%	101 243,28 €	5%
D2	1 585,84 €	D1-D2	20%	215 692,00 €	11%
D3	1 662,25 €	D2-D3	30%	337 251,99 €	17%
D4	1 853,18 €	D3-D4	40%	469 479,00 €	24%
D5	2 223,37 €	D4-D5	50%	620 800,05 €	31%
D6	2 759,78 €	D5-D6	60%	808 602,77 €	41%
D7	3 174,91 €	D6-D7	70%	1 028 694,56 €	52%
D8	3 545,11 €	D7-D8	80%	1 278 954,13 €	64%
D9	4 052,68 €	D8-D9	90%	1 561 840,67 €	78%
		D9-fin	100%	1 994 247,10 €	100%

<u>D9 / D1 :</u> 2,80 <u>Salaire moyen médian :</u> 2 223,37 €

Étude réalisée sur les agents titulaires et contractuels, à partir du montant net total à payer divisé par le nombre d'ETPT enregistré pour l'année 2018.

Le premier décile (noté D1) est le salaire net moyen au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ;

Le neuvième décile (noté D9) est le salaire net moyen au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Le premier décile est le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires ; le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se des salaires.

Le rapport des deux déciles extrêmes (D9/D1) montre que le salaire net moyen des 10% des agents les mieux payés est au me supérieur à celui des 10% des agents les moins payés d'AU

Le salaire moyen médian est de 2 223,37€ : 50% des agents d'AU perçoivent un salaire net moyen inférieur à 2 223,37€ et 50% perço 2 223,37€.

Décile	Partage de la population	Effectifs par décile	Part des femmes par décile	Part des hommes par décile
D1	0-D1	76	40%	30%
D2	D1-D2	75 77%		23%
D3	D2-D3	75	69%	31%
D4	D3-D4	75	61%	39%
D5	D4-D5	75	57%	43%
D6	D5-D6	75	48%	52%
D7	D6-D7	75	45%	55%
D8	D7-D8	75	43%	57%
D9	D8-D9	75	55%	45%
	D9-fin	75	25%	75%

→ Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)

En 2018, 17 agents ont bénéficié de la GIPA dont 15 personnels enseignants et enseignants-chercheurs et 2 personnels Biatss. Le montant total brut versé pour cette année représente 3 239€.

Genre	Catégorie A	Cat. B	Cat. C	Total
Femmes	9			9
Hommes	7	1		8
Total	16	1	0	17

2.2 Répartition des primes des personnels Enseignants et Enseignants-chercheurs

Type prime	Catégorie personnel Catégorie personnel Taux annuel brut en vigueur au 31/12/2018		Effectifs concernés
PRES (1)	Enseignants Chercheurs / Enseignants	1 259,97 €	280
	Membre IUF junior et senior	De 6 000 € à 10 000 €	4
PEDR (à/c de la campagne 2014)	Enseignants-chercheurs dossiers notés A	6 000,00 €	30
	Enseignants-chercheurs dossiers notés B	4 000,00 €	14
DA (4)	Président d'Université	27 959,04 €	1
PA (1)	Directeur IUT	9 278,88 €	1
PCA (2)	Liste des fonctions et taux votés en CA	De 1 000 € à 5 000 €	28
PRP (2)	(2) Liste des responsabilités et taux votés en CA		153
Indemnité de fonction CNU (1)	Membres section	1 000,00 €	4

⁽¹⁾ Primes statutaires ou fixées par le ministère

2.3 Indemnités de formation continue

Fonction	Montant annuel brut global	Effectifs concernés
Direction et responsabilité administrative	De 1 100,83 € à 11 401,83 €	4
Enseignants de l'IUT	De 496,92 € à 6 915,47 €	13

⁽²⁾ La masse financière brute s'élève à 101 408 € pour les PCA et à 229 732 € pour les PRP (année universitaire 2017/2018)

2.4 Répartition des primes des personnels BIATSS

Personnels des filières ITRF, AENES et emplois fonctionnels

RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Catégorie C		Taux IFSE annuel brut plancher	Effectifs concernés
Groupe N1	Fonctions responsabilités particulières	3 240,00 €	5
Groupe N2	Fonctions usuelles	2 880,00 €	92

Catégorie B		Taux IFSE annuel brut plancher	Effectifs concernés
Groupe N1	Responsable de pôle / adjoint RA	5 160,00 €	3
Groupe N2	Chargé de mission , fonctions administratives ou techniques complexes	4 920,00 €	6
Groupe N3	Gestionnaires, assistants	4 680,00 €	45

Catégorie A		Taux IFSE annuel brut plancher	Effectifs concernés
Groupe N	DGS, Agent comptable, Administrateur	18 000,00 €	4
Groupe N1	Directeur	12 000,00 €	2
G1 IGR, G2 IGR,	Directeur adjoint fonctionnel / Adjoint au directeur	9 360,00 €	4
G2 AENES, G1 IGE, emplois	RA de composante	8 160,00 €	4
part G2 IGE	Chefs de service	7 440,00 €	4
	Directeur technique	6 840,00 €	1
Groupe N2	Responsable de pôle / de cellule	6 840,00 €	12
G3 IGR, G3 IGE, G2 IGE, G3 AENES, G4 AENES, G1 ASI, G2 ASI	Experts et responsables techniques / informatique	6 840,00 €	5
	Fonctions à fortes technicités et/ou sujétions	6 840,00 €	11
	Chargé de développement et de conception	6 000,00 €	6
	Assistant, chargé d'études, de conception, de coordination, de contrôle	6 000,00 €	8

Personnels de la filière Bibliothèques musées

Type prime	Catégorie personnel / emploi fonctionnel	Taux annuel brut en vigueur au 31/12/2018	Catégorie	Effectifs concernés
	MAG C2	2 246,52 €		1
IFSE / IAT	MAG C1	2 321,52 €	С	'
IFSE / IAI	MAG P2	2 348,40 €	C	5
	MAG P1	2 450,16 €		2
	BIBAS CN	4 384,92 €		4
IFSE/IFTS PPRS	BIBAS CS	4 444,92 €	В	1
	BIBAS CE	4 504,92 €		3
	Bibliothécaire	5 171,52 €		1
IFTS/Indemnité spéciale	Conservateur	6 818,16 €	Α	1
oposiaio	Conservateur chef de section	8 522,76 €		3

PPCR en 1 grade MAG

Pour les Personnels des bibliothèques, les montants incluent la prime de sujétion spéciale (cat C) et technicité (cat B et A)

→ Personnels contractuels enseignants et BIATSS

Les personnels contractuels bénéficient de l'équivalent en points d'indice au contrat d'un tiers des primes versées aux personnels titulaires

Les contractuels enseignants (autres qu'ATER, doctorants, lecteurs et maîtres de langue et PAST) sont également bénéficiaires de cette mesure. Les contrats de recherche, personnels recrutés sur des conventions ou sur contrat ANR, sont exclus de cette mesure.

Catégorie personnel	Points d'INM	Taux annuel brut en vigueur au 31/12/2018	Effectifs concernés
Equivalent catégorie C	18	1 012,18 €	26
Equivalent catégorie B	29	1 630,74 €	22
Equivalent catégorie A	37	2 080,60 €	34

→ Répartition de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) est un complément de rémunération indemnitaire lié à la nature de l'emploi effectivement exercé et à l'exercice de certaines fonctions définies réglementairement. Elle rentre en compte pour le calcul de la retraite. Le bénéfice de la NBI est attaché à l'exercice d'une responsabilité ou d'une technicité particulière.

La NBI est versée mensuellement et prend la forme d'un certain nombre de « points d'indice » venant s'ajouter aux points d'indice découlant du grade et de l'échelon de l'agent.

L'établissement est doté de 42 NBI représentant 754 points d'INM. Valeur annuelle du point : 56,2323 € depuis le 01/02/17 La masse financière brute de cette indemnité s'élève à 42 400 €.

Catégorie	Nombre de points attribués	Fonction	Structure d'affectation
		Responsables administratifs de catégorie A	
Secrétaire général	50	DGS	Services centraux
Agent comptable	40	Agent comptable	Services centraux
DCS Adjoints	30	DGS Adjoint / Directeur des ressources humaines	Services centraux
DGS Adjoints	30	DGS Adjoint / Directeur des finances des achats et du contrôle interne	Services centraux
	21	Directeur de la BU	BU
	21	Directeur de la DOSI	DOSI
	21	Directeur Maison de la Recherche et de la Valorisation	Maison de la Recherche et de la Valorisation
	21	Directeur de la Maison de la Culture	Maison de la Culture
	21	Responsable service technique immobilier logistique	Services centraux
Responsable encadrement	21	Responsable service des études et de la scolarité	Services centraux
administratif	21	Conseiller de prévention, responsable du service hygiène et sécurité	Services centraux
	21	Responsable de la Maison de l'Orientation et de l'Insertion	Maison de l'Orientation e de l'Insertion
	21	Responsable de l'UFR-ip Sciences, Technologies, Santé	UFR ip STS
	21	Responsable pôle pédagogie et du pôle finances des 3 UFR ip	UFR ip DEG, ALL et SHS
	21	Responsable administratif IUT	IUT
	21	Responsable administratif du service de la formation continue	SFTLV
DA Adioint	16	RA Adjoint STS	UFR ip STS
RA Adjoint	16	RA Adjoint STS	UFR ip STS
	16	Directeur des ressources humaines adjoint	Services centraux
	16	Responsable budget	Services centraux
Adjoint services centraux	16	Fondé de pouvoir	Services centraux
	16	Adjoint directeur de la DOSI	DOSI
	16	Adjoint responsable du STIL	Services centraux

Responsables techniques de catégorie A, B et C

	13	Responsable technique du par scientifique du département chimie	UFR ip STS
	13	Responsable du parc analytique IBMM	UFR ip STS
13	13	Responsable gestion du parc scientifique dépt biologie - licence	UFR ip STS
	13	Responsable compteur à scintillation, tritium, carbone 14	UFR ip STS
	13	Responsable du laboratoire biologie	IUT
	13	Responsable du parc scientifique dépt physique	UFR ip STS
	13	Responsable animalerie	UFR ip STS
	13	Responsable du parc analytique IMBE	UFR ip STS
	13	Responsable du parc analytique du laboratoire GREEN	UFR ip STS
Responsable scientifique ou technique	13	Responsable appareillage chimie à l'IUT	IUT
ou technique	13	Responsable laboratoire d'analyses chimiques (EMMAH)	UFR ip STS
	13	Responsable gestion du parc scientifique dépt biologie - master	UFR ip STS
	12	Responsable du parc audiovisuel	DOSI
	12	Responsable technique du pôle sportif	SUAPS
	12	Responsable du parc de matériel scientifique de la halle de technologie	IUT
	12	Responsable technique immobilier	Services centraux
	12	Responsable pôle sécurité, incendie, sûreté	Services centraux
	12	Responsable des installations thermiques	Services centraux
	12	Responsable de la maintenance des équipements électriques	Services centraux
Total	754		

2.5 Les Heures complémentaires d'enseignement

Lorsque les heures d'enseignement dues statutairement par les enseignants en poste ne suffisent pas pour couvrir l'intégralité de la charge d'enseignement découlant des formations dispensées, l'établissement doit confier des heures complémentaires à des enseignants en poste ou des vacations d'enseignement à des intervenants extérieurs.

Des formations ont recours par définition et obligation à des personnels externes (cas de l'IUT)

Dépenses de masse salariale	2018		2017		2016	
Heures complémentaires d'enseignement effectuées par des personnels AU (1)	573 071 €	28%	550 409 €	29%	539 174 €	29%
Vacations d'enseignement effectuées par des intervenants extérieurs à AU (2)	1 439 668 €	72%	1 347 531 €	71%	1 340 862 €	71%
TOTAL	2 012 739 €		1 897 940 €		1 880 036 €	

(1) Sont considérés comme "personnels AU", les personnels titulaires, les contractuels BIATSS et enseignants, les enseignants associés, les lecteurs et maîtres de langues. Le statut d'ATER et de doctorant contractuel ne permet pas de faire d'heures complémentaires d'enseignement.

(2) Sont considérés comme "personnes extérieures à AU" les vacataires et les intervenants ayant le statut d'étudiant

NB: les montants correspondent aux dépenses de masse salariale décaissées au cours de l'année n de chaque exercice, que le service soit fait au cours de l'année ou antérieurement.

→ Les vacations administratives et techniques

Périmètre pris en compte : les vacations administratives et techniques des agents contractuels et des étudiants, le tutorat étudiant, les vacations pour activités accessoires des agents titulaires.

	2018	2017	2016
Dépenses de masse salariale	236 785 €	233 334 €	226 717 €

Partie 4 La FORMATION

1 Répartition budgétaire du Plan Universitaire de Formation (PUF)

Répartition par type de dépenses

	Montant en euros
Coût pédagogique	100 407,72 €
Frais annexes (repas, hébergement, transport)	25 698,25 €
Dépenses diverses	577,88€
Recettes	120,00€
TOTAL	126 563,85 €

	Actions collectives	Actions individuelles	Actions inter- ministérielles	
Dépenses	62%	36%	2%	

2 Les actions de formation PUF

2.1 Évolution des actions de formation

\rightarrow Nombre de jours de formation et stagiaires par type d'actions

	201	18	2017		2016	
PUF	Nombre total de jours	Nombre de stagiaires	Nombre total de jours	Nombre de stagiaires	Nombre total de jours	Nombre de stagiaires
ACTION T1 : Adaptation au poste de travail	734	495	600	439	464	404
ACTION T2 : Évolution des métiers	38	60	116	97	52,2	28
ACTION T3 : Acquisition de nouvelles compétences	84	47	122	64	101,1	89
Préparation concours	68	49	53	41	25,2	6
Total	924	651	891	641	642,5	527

ightarrow Evolution de la durée moyenne des formations par stagiaire et par catégorie

	2018			2018	2017	2016
PUF	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Durée moyenne	Durée moyenne	Durée moyenne
ACTION T1 : Adaptation au poste de travail	1,5	1,5	2	1,5	1,4	1
ACTION T2 : Évolution des métiers	1	0,7	1	0,6	1,2	1,9
ACTION T3 : Acquisition de nouvelles compétences	1,9	1	1,8	1,8	1,9	1,1
Préparation concours	2,0	1,3	1,3	1,4	1,3	4,2
Total	1,5	1,4	1	1,4	1,4	1,2

2.2 Répartition des actions de formation

	20	18 2017			2016	
Répartition du PUF par actions individuelles / collectives	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE STAGIAIRE S
Actions individuelles	42	56	46	531	46	67
Actions collectives	69	510	36	42	48	416
Actions interministérielles	46	85	32	68	-	-
Total	157	651	114	641	94	483

3 Répartition des stagiaires inscrits par catégorie

PUF - ANNEE 2018	Actions	CAT.A	CAT.B	CAT.C	TOTAL
Nombre de stagiaires	T1	260	101	134	495
Nombre total de jours		379	150	205	734
Nombre de stagiaires	T2	17	15	28	60
Nombre total de jours	12	13	11	15	38
Nombre de stagiaires	Т3	24	10	13	47
Nombre total de jours	13	46	15	24	84
Nombre de stagiaires	Préparation	5	16	28	49
Nombre total de jours	concours	10	21	37	68
TOTAUX					
NOMBRE DE STAGIAIRES		306	142	203	651
NOMBRE TOTAL DE	JOURS	447	197	281	924

PUF - ANNEE 2017	Actions	CAT.A	CAT.B	CAT.C	TOTAL	
Nombre de stagiaires	T4	177	108	154	439	
Nombre total de jours	T1	263	169	167	600	
Nombre de stagiaires	T2	29	22	46	97	
Nombre total de jours	12	50	19	47	115,8	
Nombre de stagiaires	Т3	30	15	19	64	
Nombre total de jours	13	52	24	46	122,2	
Nombre de stagiaires	Préparation	2	20	19	41	
Nombre total de jours	concours	2,2	34,7	16,1	52,9	
TOTAUX						
NOMBRE DE STAGIAIRES		238	165	238	641	
NOMBRE TOTAL DE	JOURS	367,4	246,3	276,9	890,6	

PUF - ANNEE 2016	Actions	CAT.A	CAT.B	CAT.C	TOTAL
Nombre de stagiaires	T1	177	92	135	404
Nombre total de jours		223	108	133,4	464
Nombre de stagiaires	TO	20	7	1	28
Nombre total de jours	T2	40	10,1	2	52,2
Nombre de stagiaires	Т3	43	22	24	89
Nombre total de jours	13	62,7	21,5	16,9	101,1
Nombre de stagiaires	Préparation	0	5	1	6
Nombre total de jours	concours	0	16,6	8,6	25,2
TOTAUX					
NOMBRE DE STAGIAIRES		240	126	161	527
NOMBRE TOTAL DE	JOURS	325,4	156,2	160,9	642,5

Depuis 2014, la répartition des stagiaires par catégorie inclue les agents titulaires ainsi que les contractuels

Répartition des stagiaires par type de formation et par genre

Actions PUF 2018	Sexe	CAT. A	CAT. B	CAT. C
T1	Femme	211	98	162
11	Homme	168	52	44
To	Femme	4	7	15
T2	Homme	9	4	0
Т3	Femme	30	11	21
13	Homme	16	4	3
Drámaration concelles	Femme	8	19	36
Préparation concours	Homme	2	2	1
TOTAUX				
NOMBRE TOTAL DE JOURS	446,7	196,5	281,0	

Actions PUF 2017	Sexe	CAT. A	CAT. B	CAT. C					
T1	Femme	135	115	126					
11	Homme	129	54	42					
T2	Femme	31	17	42					
12	Homme	19	2	6					
Т3	Femme	22	12	45					
13	Homme	30	12	1					
Préparation concours	Femme	2	28	15					
Préparation concours	Homme 0		7	1					
	TOTAUX								
NOMBRE TOTAL DE JOURS		367,4	246,3	276,9					

Actions PUF 2016	Sexe	CAT. A	CAT. B	CAT. C					
T1	Femme	133,8	78	78,7					
"	Homme	88,8	30	54,7					
T2	Femme	29,5	10,1	0					
12	Homme	10,6	0	2					
Т3	Femme	37,9	14,3	14,4					
13	Homme	24,8	7,2	2,5					
Dránovation conceurs	Femme	0	16,6	8,6					
Préparation concours	Homme	0	0	0					
	TOTAUX								
NOMBRE TOTAL DE JOURS		325,4	156,2	160,9					

Coût pédagogique par catégorie et par genre

ANNEE 2018	CAT. A	CAT. A CAT. B		Total
Femme	38 629,20 €	20 719,72 €	23 477,69 €	82 826,61 €
Homme	27 851,52 €	6 915,44 €	3 455,71 €	38 222,67 €
Convention CRFCB (Biblioth	èque Universita	ire) + Autres dé	penses forma	4 684,00 €
Régularisations diverses				372,69 €
Dépenses diverses				577,88 €
Recettes				120,00 €
Total	66 480,72 €	27 635,16 €	26 933,40 €	126 563,85 €

^{*} Module distanciel + Indemnités Formation Cohérences (Fermeture administrative) = Conduire un entretien professionnel

ANNEE 2017	CAT. A	CAT. A CAT. B		Total	
Femme	26 197,45 €	18 314,67 €	13 033,40 €	57 545,52 €	
Homme	22 107,92 €	22 107,92 € 10 408,96 € 3 403,00 €			
Convention CRFCB (Biblioth	èque Universita	ire) / VERITAS		8 260,00 €	
Régularisations diverses				518,46 €	
Dépenses diverses				581,73 €	
Total	48 305,37 €	28 723,63 €	16 436,40 €	102 825,59 €	

ANNEE 2016	CAT. A	CAT. A CAT. B		CAT. A CAT. B CAT. C		Total
Femme	39 594,81 €	15 415,32 €	9 993,67 €	65 003,80 €		
Homme	26 099,09 €	3 754,70 €	5 259,55 €	35 113,34 €		
Convention CRFCB (Biblioth	èque Universita	ire)		2 500,00 €		
Régularisations diverses				481,22€		
Total	65 693,90 €	19 170,02 €	15 253,22 €	103 098,36 €		

4 Les actions de formations hors PUF

Les personnels d'AU ont accès à des offres de formations extérieures à l'Établissement. Le plan national de formation des personnels BIATSS, le Plan Académique de Formation, l'Institut Régional d'Administration de Bastia et la Délégation Interministérielle Provence Alpes Côte d'Azur offrent une large palette d'actions de formations complémentaires à celles mises en œuvre dans le cadre du PUF.

→ Répertoires des métiers

Il existe deux répertoires des métiers :

- > REFERENS III Référentiel des emplois-types pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Observatoire des métiers et compétences (mis à jour en octobre 2016)
- > REME Répertoire des Métiers et des compétences qui couvre l'ensemble des missions du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'éducation nationale (mis à jour en novembre 2011)

Partie 5 Les CONDITIONS de TRAVAIL d'HYGIENE et de SECURITE

1 La médecine de prévention

La médecine de prévention a pour mission de prévenir toute altération de la santé des personnels du fait de leur travail.

L'activité de prévention s'exerce par la surveillance médicale des agents et l'action sur le milieu professionnel.

A Avignon Université, ce service est assuré au travers d'une convention signée avec l'AIST (Association Inter-entreprise pour la Santé au Travail).

Les personnels d'AU sont suivis sur deux centres AIST, un situé sur le site Agroparc qui prend en charge les personnels des Sciences et Agrosciences, CERI et IUT et un centre rue Thiers qui prend en charge les personnels du site du campus centre ville, de la Formation continue et du Pôle sportif.

Chaque visite est facturée à Avignon Université 80 euros hors taxes soit 96 euros TTC.

En 2018, la médecine de prévention a représenté un budget annuel de 12 672 euros HT soit 15 840 euros TTC.

Les convocations annuelles sont réparties selon le type de visite et en fonction des deux sites de l'établissement.

Données du service AU programmant les visites médicales obligatoires

Visites programmées	2018	2017	2016
Convocations Centre Ville	165	76	89
Convocations Agroparc		41	60
Total annuel	165	117	149

Types de visites

→ Les visites périodiques

Les visites médicales périodiques sont quinquennales et concernent l'ensemble du personnel.

Les personnels qui bénéficient d'une surveillance médicale renforcée sont convoqués à une visite annuelle.

Sont concernés, les personnels travaillant dans les laboratoires ou affectés à certains travaux comportant des exigences ou des risques spéciaux, les personnels handicapés, les femmes enceintes.

→ Les visites de reprise après un arrêt de travail

Elles ont pour but de vérifier l'aptitude des personnels à reprendre leur poste et ont lieu dans les cas suivants:

- absence pour cause de maladie professionnelle
- retour de congé maternité

Des aménagements de poste de travail peuvent être proposés par le médecin du travail, notamment pour les personnes en situation de handicap.En dehors des visites réglementaires, des visites exceptionnelles peuvent être effectuées lorsque la situation médicale l'exige.

L'action sur le milieu professionnel, au bénéfice individuel et collectif des personnels est essentiellement préventive et a pour but de mener ou de proposer des actions de prévention, de correction ou d'amélioration des conditions de travail. Les médecins du travail participent aux réunions du CHSCT, aux études de poste concernant l'exposition aux risques cancérogènes mutagènes et reprotoxiques et aux études de poste dans le cade du maintien dans l'emploi. Enfin ils rencontrent les responsables ressources humaines dans le cadre des risques psycho-sociaux.

Les personnels peuvent également solliciter à titre personnel un rendez vous avec le médecin de prévention, directement auprès de l'AIST.

ightarrow La mise en place des Fiches d'exposition aux risques (FER)

Le code du travail exige que l'employeur établisse pour chaque travailleur exposé à certains risques une fiche d'exposition aux risques ou FER.

Les personnels concernés par celle-ci sont les travailleurs au contact de substances dangereuses et/ou rayonnement ionisants et/ou de rayonnements optiques artificiels.

Ces fiches complétées et signées annuellement par les personnels concernés et contresignées par les chefs de services et/ou directeurs de laboratoires sont conservées dans le dossier de l'agent à la DRH. Une copie est fournie à l'agent et au médecin de prévention qui le suit.

La FER permet au médecin de suivre efficacement l'agent.

La mise en place des FER a été validée par le Conseil Hygiène et Sécurité de janvier 2011.

Depuis leur mise en place, 98 FER ont été renseignées. La FER est en cours de refonte par Service Hygiène et Sécurité.

2 La situation de handicap

Au 31/12/2018, 37 personnels sont déclarés en situation de handicap à AU.

Chaque année, un recensement est organisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche suite à la signature d'une convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

La prise en compte des situations de handicap a permis aux agents concernés de préciser leurs besoins (aménagement du poste de travail, temps partiel de droit, priorité pour les mutations, prise en compte du handicap dans le dossier retraite, bonification des chèques vacances) afin de faire valoir leurs droits.

→ Répartition des effectifs

Équivalent catégorie	Personnels BIATSS	Personnels enseignant	Total
Cat. A	7	5	12
Cat. B	7		7
Cat. C	18		18
Total	32	5	37

Pour la déclaration relative à l'année 2019 (calculée sur les effectifs au 01/01/2018), AU n'a pas du régler de contribution. Cette contribution aurait du s'élever à 4 388€ mais après réduction particulière de 16 716€, le solde étant négatif, aucun versement n'a été engagé.

La réduction particulière est calculée en fonction de certaines dépenses prévues par le code du travail, dans la limite de la moitié de l'obligation d'emploi.

La base de calcul de cette réduction prend en compte les dépenses réalisées dans le cadre des ateliers protégés et les dépenses affectées à des mesures adaptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées :

- action sociale pour les personnels en situation de handicap
- formations pour les personnels en situation de handicap
- dépenses relatives aux vacataires qui accompagnent les étudiants en situation de handicap
- aménagements des postes de travail
- convention avec Handispensable, cabinet de conseil et de recrutement pour favoriser l'intégration du handicap

→ Évolution du taux d'emploi des personnels en situation de handicap

Année	Taux d'emploi d'AU	Taux d'emploi chez les personnels BIATSS	Taux d'emploi chez les personnels enseignants
2018	5,4%	10,13%	1,33%
2017	5,5%	10,26%	1,39%
2016	4,5%	8,28%	1,34%
2015	4,1%	7,62%	1,10%
2014	2,9%	5,70%	0,54%
2013	2,7%	5,69%	0,27%
2012	2,2%	4,81%	0,00%

3 Les formations dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité

En 2018, 185 agents ont suivi une formation « hygiène et sécurité ». Les formations dans le domaine de la sécurité et la santé au travail ont représenté 17,2% de la part des dépenses de formations de l'établissement. Ils étaient 86 agents à bénéficier d'une formation « hygiène et sécurité » en 2017 et 230 agents en 2016.

Domaines de formation	Durée totale de la formation (en jours)	Total agents formés	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Dépenses
Recyclage Sauveteur Secouriste au Travail	71	59	47	12	6 720,00 €
Sensibilisation aux gestes qui sauvent	10	41	29	12	296,23 €
Sensibilisation aux risques psychosociaux	16	14	6	8	1 442,00 €
SSIAP 1	6	1	0	1	886,70 €
Recylage SSIAP 1	6	3	0	3	630,00 €
Sauveteur Secouriste au Travail	32	23	16	7	5 048,00 €
PSC 1	1	1	0	1	0,00€
Assistants de Prévention : Mise en œuvre d'une évaluation des risques	41	35	18	17	5 760,00 €
Fonctionnaires de sécurité et de défense	1	1	1	0	377,98 €
Maintien et Actualisation des Compétences Prévention des Risques liés à l'Activité Physique	1	7	1	6	620,00 €
TOTAL	185	185	118	67	21 780,91 €

4 Risques professionnels

→ Les Accidents du Travail et les maladies professionnelles

			BIATSS		Enseignants et Enseignants-chercheurs				
	> Accidents du Travail	Nombre d'AT dans l'année	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre d'AT dans l'année	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre total de jours	Nombre total d'AT
	Accidents de travail	9	52	9	1	31	1	83	10
2018	Accidents de trajet	2	23	2	1	4	1	27	3
	TOTAL	11	75	11	2	35	2	110	13
	Accidents de travail	7	518	7	2		2	518	9
2017	Accidents de trajet	3	27	3				27	3
	TOTAL	10	545	10	2	0	2	545	12
	Accidents de travail	5	170	5	1	104	1	274	6
2016	Accidents de trajet	5	89	5				89	5
	TOTAL	10	259	10	1	104	1	363	11

Le nombre total d'accident du travail est en très légère augmentation par rapport à 2017 avec 13 agents concernés. Le nombre total de jours est en nette diminution : il passe de 545 à 110 jours d'AT.

ightarrow Répartition par sexe des accidents du travail et des maladies professionnelles

		BIATSS		Enseignants et Enseignants- chercheurs					
	Femmes	Hommes	Total agents concernés	Femmes	Hommes	Total agents concernés	Total 2018	Total 2017	Total 2016
Accidents du travail	4	5	9	1		1	10	9	6
Accidents de trajet		2	2	1		1	3	3	5
Maladies professionnelles			0			0	0	0	0
TOTAL	4	7	11	2	0	2	13	12	11

→ Coût de la formation des membres du CHSCT

Aucune action de formation des membres du CHSCT n'est intervenue au cours de l'année 2018

5 Les congés de maladie des personnels enseignants et BIATSS

	Nombre d	'agents co	ncernés				
Type de congés	s et Enseignant s - chorchours	BIATSS	TOTAL 2018	Part des effectifs concernés TOTAL 2017		TOTAL 2016	Évolution 2016/2018
Congé Longue Maladie (titulaires)		4	4	0,58%	7	7	-3
Congé Longue Durée (titulaires)	2	2	4	0,58%	3	1	3
Congé Grave Maladie (contractuels)			0	0,00%	1	2	-2
Congé Ordinaire de Maladie (titulaires et contractuels)	34	137	171	24,75%	171	176	-5
TOTAL	36	143	179	25,90%	182	183	-4

→ Répartition des arrêts de travail par sexe

	Nombre d'agents concernés						
Type de congés	Enseignants et Enseignants- chercheurs		BIA	TOTAL 2018			
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			
Congé Longue Maladie (titulaires)			2	2	4		
Congé Longue Durée (titulaires)	1	1	2		4		
Congé Grave Maladie (contractuels)					0		
Congé Ordinaire de Maladie (titulaires et contractuels)	22	12	99	38	171		
TOTAL	23	13	103	40	179		

	Nombre de jours d'arrêt					
Type de congés	Enseignants et Enseignants- chercheurs		BIATSS		TOTAL 2018	Durée moyenne
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	2010	par agent
Congé Longue Maladie (titulaires)			348	561	909	227,25
Congé Longue Durée (titulaires)	365	365	117		847	211,75
Congé Grave Maladie (ANT)					0	0,00
Congé Ordinaire de Maladie (titulaires et contractuels)	350	287	2841	1003	4481	26,20
TOTAL	715	652	3306	1564	6237	34,84

Pour l'année 2018, l'établissement a comptabilisé en moyenne 26,2 jours de congés ordinaires de maladie par agent. Cette moyenne s'élève à 227 jours pour les congés longue maladie et 211 jours pour les congés longue durée.

La durée moyenne d'un arrêt pour congés ordinaires de maladie est de 13,4 jours (sans tenir compte des éventuelles prolongations). Cette durée moyenne s'élève à 90 jours pour les congés longue maladie et 94 jours pour les congés longue durée.

6 La quotité de travail

6.1 Les personnels enseignants à temps partiel

Chez les enseignants titulaires, le temps partiel concerne 0,8% de nos effectifs enseignants.

		Quotité de travail		Nombre	Part des		
Population	50%	60%	70%	80%	90%	d'agents à temps partiel	agents à temps partiel
Enseignants-chercheurs						0	0,0%
PRAG PRCE			1		1	2	0,8%
Total	0	0	1	0	1	2	0,8%

→ Répartition par sexe des personnels enseignants à temps partiel

	Personnels enseignants à temps partiel		Nombre d'agents à temps	Part des agents féminins	Part des agents masculins
Population	Femmes	Hommes	partiel	ieminins	mascums
Enseignants-chercheurs			0	0%	0%
PRAG PRCE		2	2	0%	100%
Total	0	2	2	0%	100%

6.2 Les personnels BIATSS à temps partiel

En 2018, 65 personnels BIATSS titulaires et contractuels ont bénéficié d'un temps partiel allant de 50 à 90%. Le temps partiel chez les personnels BIATSS représente une part de 20,6%. Au niveau national, le temps partiel chez les personnels BIATSS représente 6,7%.

A Avignon Université, la quotité la plus représentée est le 80% qui concerne 52 agents, soit 80% des temps partiels.

La part des agents de la filière AENES d'Avignon Université exerçant à temps partiel est égale à 5,1%, celle des personnels ITRF représente 8,9% et celle des personnels des bibliothèques 2,5%. Enfin les personnels contractuels exerçant à temps partiel représentent 4,1% des effectifs BIATSS à AU.

	Quotité de travail				Nombre	Part des	
Population	50%	60%	70%	80%	90%	d'agents à temps partiel	agents à temps partiel
AENES				16		16	5,1%
ITRF	5	1	1	19	2	28	8,9%
BU				8		8	2,5%
Contractuels	1		3	9		13	4,1%
Total	6	1	4	52	2	65	20,6%

[→] Répartition par sexe des personnels BIATSS à temps partiel

La part des personnels BIATSS féminins exerçant à temps partiel à AU est égale à 88 % en 2018 ; elle était égale à 89% en 2017, 88% en 2016 et 90% en 2015.

	Personnels BIATSS temps partiel		Nombre d'agents à temps	Part des agents	Part des agents
Population	Femmes	Hommes	partiel	féminins	masculins
AENES	15	1	16	94%	6%
ITRF	24	4	28	86%	14%
BU	7	1	8	88%	13%
Contractuels	11	2	13	85%	15%
Total	57	8	65	88%	12%

→ Comptes Épargne Temps (CET)

	Femmes	Hommes	Total
Nombre de CET ouverts	57	31	88
Agents ayant déposé des jours	25	19	44

Jours déposés sur les CET en 2018	399
Nombre total de jours sur les CET	1407
Jours utilisés en congés	12
Jours indemnisés au titre de 2018	189

7 Répartition des congés parentaux

Le congé parental est la position du fonctionnaire qui est placé hors de son administration d'origine pour élever son enfant. La durée est de trois ans maximum : il prend fin, au plus tard, au 3ème anniversaire de l'enfant. L'intéressé(e) cesse de bénéficier de ses droits à rémunération mais conserve ses droits à l'avancement d'échelon réduits de moitié.

Le tableau suivant recense les effectifs ayant été en congé parental au cours de l'année 2018

Population	Femmes	Hommes
BIATSS titulaires	2	
BIATSS contractuels	1	
Total	3	0

Au cours de l'année 2018, trois agents ont été en position de disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans à la suite d'un congé parental.

→ Zoom sur les congés de maternité

Population	Nombre de congés de maternité
Enseignants chercheurs	3
Enseignants	
Enseignants contractuels	2
BIATSS titulaires	4
BIATSS contractuels	6
Total	15

→ Zoom sur les congés de paternité

Suite à la naissance d'un enfant, un agent titulaire ou contractuel peut bénéficier d'un congé de paternité. Le congé de paternité doit être pris dans les 4 mois suivant la naissance de l'enfant. La durée du congé de paternité est fixée à 11 jours calendaires, ces jours sont consécutifs et non fractionnables. En cas de naissance multiple, cette durée est portée à 18 jours.

A AU, 29% des pères ayant déclaré avoir un enfant en 2018 ont pris un congé de paternité. Ils étaient 67 % en 2017.

Le tableau suivant recense les pères ayant déclaré une naissance en 2018 et le nombre de congés de paternité pris au cours de l'année 2018.

Population	Nombre de pères ayant déclaré une naissance	Nombre de congés de paternité
Enseignants chercheurs	1	
Enseignants		
Enseignants contractuels	1	
BIATSS titulaires	2	2
BIATSS contractuels	3	
Total	7	2

Partie 6 Le DIALOGUE SOCIAL

1 Réunions des instances de l'Établissement

→ Nombre d'instances de l'Établissement réunies en 2018

Instances	Nombre de réunions
Conseil d'Administration (CA)	11
Conseil d'Administration Restreint (CAR)	5
Commission de la Recherche (CR)	12
Commission de la Recherche Restreinte (CRR)	2
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)	9
Conseil Académique (réunion CR et CFVU)	5
Conseil Académique Restreint	10
Comité Technique (CT)	5
Commissions Paritaires d'Établissement (CPE) plénière et filières ITRF, AENES et des Bibliothèques	14
Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires (CCPANT)	1
Comités Hygiène et Sécurité et Condition de Travail (CHSCT)	4
Commission d'Action Sociale	4

2 Composition et parité des instances de l'Établissement

Instances	Nombre de membres titulaires et suppléants	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Représentation des femmes (%)
Conseil d'Administration (CA)	34	18	16	53%
Conseil d'Administration Restreint (CAR)	12	7	5	58%
Commission de la Recherche (CR)	36	15	21	42%
Commission de la Recherche Restreinte (CRR)	18	6	12	33%
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)	45	21	24	47%
Conseil Académique (réunion CR et CFVU)	81	36	45	44%
Conseil Académique Restreint	31	11	20	35%
Comité Technique (CT)	20	8	12	40%
Commission Paritaire d'Établissement (CPE) représentants titulaires et suppléants de l'administration et du personnel ITRF, AENES et des Bibliothèques	56	31	25	55%
Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires (CCPANT)	20	14	6	70%
Comités Hygiène et Sécurité et Condition de Travail (CHSCT)	18	5	13	28%
Commission d'Action Sociale : représentants titulaires et suppléants de l'administration et du personnel	14	6	8	40%

→ Moyens mis à disposition des membres du CHSCT

L'arrêté du 27 octobre 2014 précise le contingent annuel de jours d'absence permettant de réaliser des missions pour le CHSCT. Compte tenu de l'effectif de l'établissement, le nombre de jours annuel d'absence pour les titulaires et suppléants est de 5 jours et de 6,5 jours pour le secrétaire. S'ajoutent en plus toutes les heures de réunions en CHSCT ou groupes de travail issus du CHSCT, ainsi que le temps de préparation et de trajet.

→ Groupes de travail et autres réunions

En plus des instances de l'Établissement, des réunions de dialogue social sont organisées mensuellement, notamment avec les représentants du personnels membres du CT. De la même manière et selon la même configuration, des réunions de travail ou d'information sont organisées sur des thématiques particulières.

3 Relations professionnelles

→ Moyens humains accordés aux syndicats

Au total, sur l'année universitaire 2018-2019, 320 heures de décharges d'activité de service pour l'exercice d'activités syndicales ont été accordées à deux personnels correspondant à 0,2 ETP annuel.

→ Locaux syndicaux

Deux locaux identifiés comme locaux syndicaux sont mis à la disposition des organisations syndicales :

- un local de 13,95 m² accessible uniquement aux syndicats, salle 1W01
- un local de 23,03 m², salle 2E10

→ Grèves

L'établissement a compté 8 jours non travaillés pour faits de grève correspondant à un mot d'ordre national en 2018.

Grèves	Nbre de jours non travaillés	Nbre de grévistes
01/02/2018	1	15
06/02/2018	1	4
15/02/2018	1	3
22/03/2018	1	49
22/05/2018	1	30
28/06/2018	1	0
09/10/2018	1	7
Total	8	108

Partie 7 L'ACTION CULTURELLE et SOCIALE

1 L'action culturelle et sportive

L'action culturelle

Les actions mises en œuvre par la Maison de la culture et de la vie de campus s'adressent à l'ensemble de la communauté universitaire. Les personnels ont donc accès, au même titre que les étudiants à toutes les actions, dispositifs et évènements organisé, comme par exemple les concerts de rentrée de l'Orchestre Régional Avignon Provence « Un opus au campus » ou les Journées des Arts et de la Culture. Les personnels peuvent aussi s'investir à nos côtés sur des événements comme les Journées européennes du patrimoine, ce qui est d'ailleurs le cas chaque année.

→ Favoriser les pratiques de spectateurs : le dispositif « patch culture »

Depuis 2010, le dispositif du Patch Culture concerne l'ensemble de la communauté universitaire. Il propose aux étudiants et personnels de l'Université de bénéficier d'un tarif à 5 ou 6€ une fois par an dans chacune des structures culturelles partenaires.

En 2017/2018, 63 structures ont participé à ce dispositif dans les domaines du cinéma, théâtre, opéra, musique, danse, patrimoine, festival, culture scientifique, création, exposition...

190 personnels d'Avignon Université ont validé leur *Patch Culture* sur l'année universitaire 2017/2018. Ils représentent 13% des adhérents au dispositif *Patch Culture*.

Sur ces 190 personnels, 73% sont des femmes, 71% sont des personnels BIATSS, 65% travaillent sur le campus Hannah Arendt. Ces personnels sont issus à 53% des composantes, à 32% des services centraux et à 16% des services communs.

→ Développer les pratiques culturelles et sportives : l'ouverture des UEO

Les Unités d'Enseignement d'Ouverture culturelles et sportives sont ouvertes aux personnels de l'Université. Pour ce qui relève des activités culturelles, elles sont ouvertes aux personnels dans la mesure des capacités d'accueil de chaque enseignement et avec un maximum de 10% de l'effectif maximum.

Les activités sportives :

Personnels de d'Avignon Université inscrits à une activité sportive

Année universitaire	1er semestre	2ème semestre
2018 – 2019	81	79
2017 – 2018	70	61
2016 - 2017	72	52

Répartition des personnels par activités pour l'année universitaire 2018-2019

Activité	1er semestre	2ème semestre
Aikido	2	1
Badminton	7	6
Boxe	2	1
Escalade	3	4
Fitness aérodance	1	0
Golf	7	3
Hand ball	1	0
Judo	0	1
Marche nordique	2	3
Natation	2	2
Pass cardio musculation	6	12
Pilates	21	18
Préparation physique généralisée	14	16
Renforcement muscu/stretching	4	1
Self defense	0	1
Step	1	0
Swiss ball	2	0
Tennis de table	0	1
Volley	1	1
Yoga	3	8
Zumba	2	0
TOTAL	81	79

Activités Physiques de pleine nature	1er semestre	2ème semestre
Canyoning	0	1
Kite surf	0	2
Randonnée	1	0
Parapente	0	2
Surf	0	1
Kayak	1	0
TOTAL	2	6

Évènements sur l'année 2018-2019	Dates	Nombre d'inscrits
Nuit de la grimpe	18/12/18 et 30/04/19	1
Trail nocturne	11/05/19	24
Bien être personnel	14/09/18 et 21/09/18	40
Nuit de la forme	13/11/18	6
TOTAL		71

2 L'action sociale et la qualité de vie au travail

Missions principales du Service d'Action Sociale (AS) :

- Participer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels
- Gérer les actions sociales, initiées au bénéfice des personnels en activité et de leurs ayants droits
- Informer les personnels dans le domaine social

Au-delà de l'action sociale, la qualité de vie au travail (QVT) veille à l'environnement de travail des personnels,

- promeut la bienveillance et le vivre ensemble (sentiment d'appartenance, ...)
- promeut l'égalité dans la diversité (écriture inclusive, lutte contre les discriminations)
- lutte contre les risques psychosociaux (harcellement, burn out, ...)

L'effort de l'établissement au titre de l'action sociale a représenté 154 607 € pour l'année 2018.

	2018	2017	2016
Restauration des personnels	11 904 €	10 386 €	10 431 €
Soutien des personnels action sociale	36 462 €	40 822 €	32 461 €
Caspua	22 900 €	22 900 €	22 000 €
Médecine de prévention	17 568 €	10 176 €	11 904 €
Évènements présidence	7 150 €	7 150 €	
Psychologue du travail	34 491 €	26 244 €	
Cellule Veille Sociale	9 874 €	5 033 €	
Assistante sociale	14 258 €	14 258 €	15 261 €
TOTAL	154 607 €	136 969 €	92 057 €

2.1 Accompagnement social de la vie professionnelle

L'aide à la restauration concerne l'ensemble des personnels de l'Université.

Activité	Nombre de repas servis	Nombre d'usagers moyen mensuel (sur 11 mois)	Coût (facture du CROUS)
Restauration des personnels	5 970	543	11 904,30 €

En 2018, le prix brut du repas était de 6,54 euros pour la période du 01/01 au 31/07 et 6,60 euros du 01/08 au 31/12/2018) Le montant de l'aide, directement versée au CROUS, est variable en fonction de l'indice de rémunération (INM) :

	Catégories / INM			
	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	
Origine de l'aide	Jusqu'à 465	466 → 655	656 et plus	
Avignon Université	1,02	1,36	0	
Financement ministériel	1,24	0	0	
Montant total de l'aide	2,26	1,36	0,00	
Prix du repas brut	6,60	6,60	6,60	
Prix du repas net personnel	4,34	5,24	6,60	Financement total
Financement obligatoire	6 123,12	0,00	0,00	6 123,12 €
Financement à init. d'AU	5 036,76	1 402,16	0,00	6 438,92 €

2.2 Soutien social à la vie personnelle et familiale

Pour l'ensemble du personnel, le service d'action sociale a accordé 107 aides aux personnels en 2018.

Répartition des demandes	Montants versés 2018	Montants versés 2017	Montants versés 2016	Variation 2016- 2018
Enfants handicapés	15 493 €	15 287 €	13 823 €	+ 1 670 €
Déménagement / logement	1 600 €	1 800 €	4 200 €	-2 600 €
Allocations d'études	11 000 €	7 250 €	6 640 €	+ 4 360 €

Total	36 462 €	40 822 €	32 461 €	+ 4 002 €
Naissance	1 400 €	1 600 €		
Retraite	1 000 €	1 300 €		
Secours	2 375 €	8 958 €	2 970 €	-595 €
BAFA	0 €	0 €	675 €	-675 €
Séjours d'enfants	3 594 €	4 627 €	4 153 €	-559 €

Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge	Nombre de personnels concernés en 2018	Nombre de personnels concernés en 2017	Nombre de personnels concernés en 2016	Variation 2016 - 2018
Moins de 30 ans	0	1	2	-2
De 31 à 35 ans	12	14	4	8
De 36 à 40 ans	6	13	7	-1
De 41 à 45 ans	10	13	9	1
De 46 à 50 ans	17	21	21	-4
De 51 à 55 ans	13	8	9	4
De 56 à 60 ans	2	2	1	1
61 ans et plus	10	13	2	8
Total	70	85	55	15

Répartition des bénéficiaires selon leur situation familiale	Nombre de personnels concernés	Femmes	Hommes
Célibataire	3	2	1
Couple	2	2	0
Célibataire + 1 enfant	4	3	1
Couple + 1 enfant	4	2	2
Célibataire + 2 enfants	11	9	2
Couple + 2 enfants	22	17	5
Célibataire + 3 enfants	4	3	1
Couple + 3 enfants	6	5	1
Célibataire + 4 enfants et plus	7	4	3
Couple + 4 enfants et plus	7	6	1
Total	70	53	17

Répartition du nombre de demandes par personnel demandeur en 2018

Nombre de demandes présentées	Nombre de personnels 2018	Nombre de personnels 2017	Nombre de personnels 2016
1	59	75	46
2	8	5	5
3	2	2	4
4 et plus	1	3	1
Total	70	85	56

→ Distribution d'ordinateurs « seconde vie » sur critères sociaux aux personnels d'AU

Depuis juin 2010, à l'occasion du renouvellement de son parc informatique, Avignon Université, par l'intermédiaire de la DOSI (Direction Opérationnelle des Systèmes d'Information) distribue aux personnels d'AU sur critères sociaux les ordinateurs sortis de l'inventaire. Cette décision est validé par le CA.

Depuis 2015, un nombre important de matériel est disponible. Toutes les demandes peuvent donc être honorées.

Depuis 2018, le nombre d'ordinateur disponibles n'étant pas limité, les dons sont gérés directement par la direction informatique, sans condition de ressources.

2.3 Le Comité Associatif des Personnels de l'Université d'Avignon (CASPUA)

Le CASPUA, subventionné par Avignon Université en 2018 à hauteur de 22 900 € est une association qui propose des services de loisirs culturels, sportifs, ou touristiques aux personnels d'Avignon Université. Cette association a pour but d'agir en faveur des loisirs du personnel titulaire ou contractuel et retraité d'AU.

Le bureau est composé de 10 membres élus. 9 membres du bureau sont bénévoles et 1 membre bénéficie d'une décharge de service de 4 heures par semaine.

Le CASPUA a permis aux personnels de bénéficier en 2018 de rencontres conviviales, d'activités culturelles et sportives, d'un accompagnement de la vie familiale et sociale, et enfin la vente de produits à tarifs « comité d'entreprise ».

→ Les activités menées en 2018

Actions	Public concerné	Part du budget
Arbre de Noël (enfants des personnels) spectacle, goûter, bons d'achat / cadeaux, chèques naissances	502	24,60%
Organisation du pot de rentrée	200	3,40%
Opérations cinéma	123	32,60%
Vente de parfum	48	4,90%
Thalassothérapie	50	10,00%
Vente de tickets Piscine	43	1,10%
Hammam	60	5,30%
Festival d'Avignon in et off (centralisation des achats)	184	8,00%
Divers (Cirque Pinder, Cheval passion / Crinières d'or, chocolats Jeff de Bruges, prix Littéraire Inter-CE "CEZAM", Rallye Littéraire, bowling etc)	156	8,00%
Fonctionnement et carte adhésion Accel/ Cezam	200	1,90%
TOTAL	100%	

GLOSSAIRE

A AAE Attaché d'administration de l'Etat

ACMO Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

ADAENES Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

ADJENES Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

AENES Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

AIST Association Interentreprise pour la Santé au Travail

AMUE Agence de Mutualisation des Universités et Établissements

ANR Agence Nationale de la Recherche

APUI Appui à à la Pédagogie Universitaire et Innovante

ARE Allocation d'aide au Retour à l'Emploi

ASI Assistant ingénieur de recherche et de formation

ATER Attaché temporaire d'enseignement et de recherche

ATRF Adjoint technique de recherche et de formation

AU Avignon Université

AVUC Avignon Université Club

B BAP Branches d'Activités Professionnelles

BAS / BIBAS Bibliothécaire adjoint spécialisé / Bibliothécaire assistant spécialisé (depuis l'intégration dans le

nouvel espace statutaire)

BIATSS Personnels de bibliothèques, ingénieurs administratifs techniques, sociaux et de santé

BIEP Bourse Interministérielle de l'Emploi Public

BOE Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

C CA Conseil d'administration

CAR Conseil d'administration restreint

CAS Pensions Compte d'affectation spécial pensions

CASPUA Comité Associatif des Personnels de l'Université d'Avignon

CASU Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire

CDD Contrat à durée déterminée
CDI Contrat à durée indéterminée

CET Compte Épargne Temps

CFVU Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

CHS Comité d'hygiène et de sécurité

CHSCT Comité hygiène et sécurité et condition de travail

CIA Complément indemnitaire annuel

CLD Congé de longue durée
CLM Congé de longue maladie

CNRS Centre national de recherche scientifique

CNU Conseil national des universités

CPE Commission Paritaire d'Établissement
CPU Conférence des présidents d'universités

CR Commission de la Recherche

CRCT Congé pour recherche ou conversion thématique

CROUS Centre régional des œuvres universitaires et sociales

CS Conseil Scientifique
CT Comité Technique

E ENSAM École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers

EPS Education Physique et Sportive

EPSCP Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

ETP Équivalent temps plein

ETPR Équivalent temps plein rémunéré
ETPT Équivalent temps plein travaillé

F FER Fiches d'exposition aux risques

FLE Français Langue Etrangère

G GIPA Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

GRH Gestion des Ressources Humaines

GVT Glissement Vieillesse Technicité

H HCERES Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

I IAT Indemnité d'Administration et de Technicité

IATOSS Ingénieurs Administratifs Techniques Ouvriers de Service et de Santé

IFSE Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise
IFTS Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires
IGE Ingénieur d'Étude de recherche et de formation

IGR Ingénieur de Recherche et de formation

INM Indice nouveau majoré

INRA Institut national de la recherche agronomique

ITRF Ingénieur et Technicien de Recherche et de Formation

IUF Institut universitaire de France

L LRU Loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités

LOLF Loi Organique relative aux Lois de Finances

M MAST Maître de conférences associé (à temps partiel)

MCF Maître de conférences

MLE Maître de langues étrangères

N NBI Nouvelle bonification indiciaire

OREMS Outil des Remontées des Emplois et de la Masse Salariale

P PA Prime d'Administration

PACTE Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales, hospitalières et de l'État

PAST Professeur associé (à temps partiel)
PCA Prime pour Charges Administratives

PEDR Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche

PES Prime d'Excellence Scientifique
PFI Prime de Fonction Informatique
PFR Prime de Fonction et de Résultat
PLP Professeur de lycée professionnel

PPCR Parcours professionnels, carrières et rémunérations
PPRS Prime de Participation à la Recherche Scientifique

PR Professeur des universités

PRAG Professeur agrégé
PRCE Professeur certifié

PRES Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur

PRP Prime de Responsabilité Pédagogique

PUF Plan Universitaire de Formation

R RAEP Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle

RCE Responsabilités et Compétences Élargies

REFERENS REFérentiel des Emploi-types de Recherche et de l'ENseignement Supérieur

REME REpertoire des Métiers

RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement

Professionnel

S SAENES Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

SGEPES Secrétaire Général d'Établissement Public d'Enseignement Supérieur

STAPS Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
SUAPS Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

T TCH RF Technicien de Recherche et de Formation

TEPA Travail Emploi et Pouvoir d'Achat

TICE Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation

U UFR-ip Unité de Formation, de Recherche et d'insertion professionnelle



Source des données emplois, effectifs, rémunération : Harpège, fichiers KX KA paye DRFIP, OREMS Rectorat. Effectifs étudiants : année universitaire 2018/2019 remontées SISE au 15/01/2019

Repères & références statistiques – enseignements - formation - recherche édition 2018, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Ministère de l'éducation nationale, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Portail PERSÉ (Prestations et Echanges sur les Ressources humaines du Supérieur à l'usage des Établissements) du Ministère de l'Enseignement Supérieur - Direction Générale des Ressources Humaines DGRH A (service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche et DGRH C (service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques)

Grilles des rémunérations : Direction des Affaires Financières du Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche